

rapport d'activités

20 19

l'éditorial du Président	3
l'éphéméride	4
les concessions	8
la concession électricité	8
les concessions gaz	12
le contrôle des concessions	14
la production d'énergies renouvelables	16
la chaleur	16
le photovoltaïque	20
les infrastructures de recharge pour véhicules électriques	24
la maîtrise d'ouvrage	26
la maîtrise d'œuvre	28
la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public	30
la commande publique	34
le compte administratif	35
l'organisation des services	36
les trophées 2019 du SYDER	38
les délibérations	44

Photos de couverture :
 CHATILLON D'AZERGUES - Installation photovoltaïque en cours de travaux
 Poste de transformation H61 sur poteau
 LONGES - Silo de la chaufferie bois du Pré Paquet
 DARDILLY - Siège du SYDER
 SOUCIEU EN JARREST - Eclairage public autonome photovoltaïque
 GENAS - Borne de recharge pour véhicules électriques

Cette année 2019 a été particulière pour tous les élus ; c'est en effet l'année de fin du mandat municipal, celle où l'heure n'est plus à lancer de nouveaux projets, mais à finir les projets en cours et tirer le bilan de l'action conduite.

Comme souvent dans ce genre d'exercice, ce bilan de fin de mandat mêle la fierté des promesses tenues et des obstacles surmontés, au constat lucide du chemin qui reste à parcourir. L'essentiel à mon sens est que la balance penche du côté positif, et je pense que vous conviendrez que c'est le cas après lecture de ces pages relatant l'activité 2019 du Syndicat.

Un des objectifs du mandat était de transformer le SYDER, Syndicat de communes, en Syndicat mixte fermé, en permettant l'adhésion de communautés de communes. Telle est la situation aujourd'hui, après sortie du SYDER en 2017 des dix communes de la métropole de Lyon et l'adhésion en 2019 de deux communautés de communes à la nouvelle compétence optionnelle IRVE. Le chantier de l'intégrité territoriale du SYDER par l'extension de son territoire géographique de compétence à l'ensemble de la maille du département du Rhône reste ouvert pour le prochain mandat (il reste huit communes hors SYDER) ; mais cette affaire dépend également d'autres partenaires, dont la Préfecture du Rhône.

Le SYDER est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité dans le Rhône depuis bientôt 70 ans. Ce mandat a permis de créer et structurer le service dédié au contrôle des concessions. Par ailleurs, les négociations ont été engagées dès 2015 en vue du renouvellement du contrat de concession électricité. A l'issue de ce mandat, ces négociations n'ont toujours pas abouti ; il s'agit pour moi d'un échec, peu importe les raisons, même si les torts sont largement partagés. La situation actuelle de reconduction tacite du contrat n'est en effet pas souhaitable sur le long terme et le nouvel exécutif aura à reprendre le flambeau sur ce sujet très impactant pour l'avenir de la desserte électrique de notre territoire.

Du côté des investissements, il y a le soulagement d'avoir pu solder en 2015, dans des conditions financières correctes, et avec l'aide du fonds de soutien de l'Etat, le lourd dossier des emprunts toxiques, véritable bombe à retardement qui menaçait le SYDER à l'instar de bon nombre de collectivités publiques. Il y a aussi la promesse tenue en 2019 de revenir à des taux d'aides aux travaux des communes très incitatifs, permettant de soutenir l'activité économique locale en répondant aux besoins d'équipement des adhérents ; et cela après quelques années de vaches maigres pour redresser une situation financière qui était très précaire en 2011. Il reste à fluidifier davantage la réalisation des travaux, en améliorant encore leur programmation pluri annuelle pour mieux articuler les interventions du SYDER maître d'ouvrage, et des partenaires, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux.

Un dernier point de fierté de ce bilan, c'est d'avoir fait évoluer les missions historiques du SYDER par la prise en compte volontariste des nécessités de transition énergétique. Le SYDER est désormais un acteur reconnu pour son expertise en matière de production d'énergies renouvelables (production et distribution de chaleur bois et production d'électricité photovoltaïque). Par ailleurs, la rénovation du parc d'éclairage public et notamment le remplacement des luminaires ballons fluorescents, effectué dans la période 2015 à 2018 a mobilisé des crédits d'investissement à un niveau exceptionnel, assortis d'une aide aux communes elle aussi exceptionnelle.

Si le chemin accompli est motif de fierté, le chemin qui reste à parcourir est motif d'enthousiasme. C'est là sans doute la preuve de la vitalité de ce bel outil au service des communes que représente le SYDER.



Présentation des vœux 2019 au comité syndical.

Paul VIDAL
Président du SYDER
Conseiller régional délégué
Maire de TOUSSIEU

Janvier 2019

8 janvier

- Réunion de la commission des vice-présidents, préparatoire au comité syndical du 22 janvier

22 janvier

- Réunion du comité syndical. Vœux 2019. Remise aux lauréats des trophées SYDER 2018



Février 2019

5 février

- Réunion de la commission des vice-présidents

13 février

- Réunion régionale trimestrielle des présidents des syndicats d'énergies Auvergne-Rhône-Alpes à VEZAC (15), à l'invitation du Syndicat d'Energies du Cantal. Election de Michel TEYSSEDOU, Président du Syndicat d'Energies du Cantal à la présidence de TEARA, Territoire d'Energie Auvergne-Rhône-Alpes, pour 2019

Mars 2019

5 mars

- Réunion de la commission des vice-présidents, préparatoire au comité syndical du 12 mars
- Réunion du conseil d'exploitation de la régie SYDER CHALEUR

12 mars

- Réunion du comité syndical

19 mars

- Réunion de la commission d'appel d'offres
- Réunion du bureau syndical



22 janvier 2019 : Présentation des vœux du Président VIDAL lors du comité syndical au siège de la Région Auvergne Rhône Alpes à LYON



11 juin 2019 : Séminaire des élus du bureau syndical et du personnel au Parc Olympique Lyonnais à DÉCINES

Avril 2019

2 avril

- Réunion de la commission des vice-présidents

16 avril

- Réunion du bureau syndical

Mai 2019

14 mai

- Réunion de la commission des vice-présidents
- Réunion avec l'association Auvergne Rhône Alpes-Energie-Environnement (AURA-EE) dans le cadre de TEARA (Territoire d'Énergie Auvergne Rhône Alpes)

28 mai

- Réunion de la commission des vice-présidents

Juin 2019

5 juin

- Réunion régionale trimestrielle des présidents des syndicats d'énergies Auvergne-Rhône-Alpes à SAINTE CLAIRE (07), à l'invitation du Syndicat d'Énergies de l'Ardèche

11 juin

- Journée de séminaire des membres du bureau syndical et des agents du syndicat au Parc de l'Olympique Lyonnais à Décines sur le thème « Comment améliorer le service du SYDER auprès des mairies ? »

18 juin

- Réunion du conseil d'exploitation de la régie SYDER CHALEUR

25 juin

- Réunion avec le Président de l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE69), suite à la création de cet organisme le 24 mai 2019
- Réunion du comité syndical

Juillet 2019

12 juillet

- Réunion des présidents des syndicats d'énergies Auvergne-Rhône-Alpes à MOUTIERS (73) en présence d'Eric FOURNIER, Vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes délégué à l'énergie

Septembre 2019

3 septembre

- Réunion de la commission des vice-présidents

20 septembre

- Réunion régionale trimestrielle des présidents des syndicats d'énergies Auvergne-Rhône-Alpes en Haute Loire (43), à l'invitation du Syndicat d'Energies de Haute Loire, en présence de Laurent WAUQUIEZ, Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

24 septembre

- Audit sur site à Lyon du concessionnaire GRDF pour le contrôle des concessions gaz



AVENAS : Travaux photovoltaïques en cours en toiture de la mairie



GLEIZÉ : Travaux d'éclairage public en cours boulevard Salengro

Octobre 2019

Du 1 au 3 octobre

- Présence du SYDER au Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à NICE (06)

8 octobre

- Audit sur site à Lyon des concessionnaires Enedis et EDF pour le contrôle de la concession électricité

29 octobre

- Réunion de la commission des vice-présidents

Novembre 2019

19 novembre

- Présence du SYDER au Salon des Maires à Paris, au stand de l'association Territoire d'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes

26 novembre

- Réunion du conseil d'exploitation de la régie SYDER CHALEUR
- Réunion du comité syndical



MARCHAMPT : Travaux photovoltaïques en cours en toiture de l'école

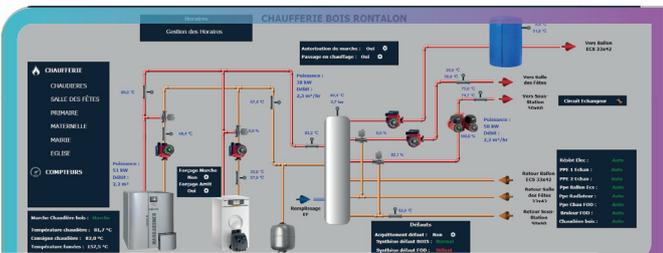
Décembre 2019

10 décembre

- Réunion du bureau syndical

16 décembre

- Conférence départementale annuelle de coordination des différents maîtres d'ouvrage en vue d'une optimisation des investissements sur le réseau (dite conférence « NOME »), réunie sous l'égide du Préfet



RONTALON : Ecran de supervision de la chaufferie bois



BLACÉ : Armoire de commande d'éclairage public à Blacéret

les concessions l'électricité

Le SYDER est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, par délégation de compétence pour 200 communes du département du Rhône, représentant une population de 400 000 habitants. A ce titre, le Syndicat assume toutes les obligations et prérogatives relatives à sa qualité de propriétaire du réseau public de distribution d'électricité.

La concession électricité

Par contrat de concession, le SYDER a délégué l'exploitation du réseau de distribution à ENEDIS et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente à EDF pour la période 1993-2018. Ce contrat a été reconduit tacitement en mars 2018.

La concession électricité en chiffres

	2017	2018*	2019
L'INVENTAIRE TECHNIQUE			
Réseau HTA	4 584 km	4 089 km	4 105 km
Postes de transformation HTA/BT	6 763 postes	6 040 postes	6 072 postes
Réseau BT	6 673 km	5 932 km	5 974 km
LES CONSOMMATEURS (USAGERS EN SOUTIRAGE)			
Contrats TRV (Tarif Réglementé de Vente)	205 902 usagers	161 527 usagers	154 205 usagers
Contrats à prix de marché	58 528 usagers	55 040 usagers	66 218 usagers
Énergie acheminée	3 317 GWh	2 529 GWh	2 520 GWh
LES PRODUCTEURS (USAGERS EN INJECTION)			
Dont Producteurs d'énergie photovoltaïque	4 996 prod.	4 688 prod.	5 197 prod.
LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DISTRIBUÉE			
La continuité de fourniture			
Durée moyenne annuelle de coupure	122 mn	216 mn	336 mn
Durée moyenne annuelle hors incidents exceptionnels	69 mn	99 mn	142 mn
Nombre d'usagers BT coupés pendant plus de 6 heures consécutives	16 498 usagers	34 203 usagers	58 103 usagers
Nombre d'usagers BT affectés par plus de 6 coupures supérieures à 3 min.	2 949 usagers	1 028 usagers	5 480 usagers

* La baisse entre 2017 et 2018 des chiffres de l'inventaire technique et du nombre d'usagers est liée au retrait de dix communes de la Métropole de Lyon.



200
COMMUNES



400 000
HABITANTS

Le compte d'exploitation Enedis de la concession du SYDER

	2017	2018	2019
LES PRODUITS			
Recettes d'acheminement	117 458 k€		
Recettes de raccordements clients	6 115 k€		
Recettes de prestations aux clients	1 272 k€		
Recettes de travaux et prestations aux tiers	0 k€		
Autres recettes	2 242 k€	Données non fournies par ENEDIS	Données non fournies par ENEDIS
Chiffre d'affaires	127 087 k€		
Produit de la production stockée et immobilisée	11 117 k€		
Produit des reprises sur amortissements et provisions	4 201 k€		
Autres produits divers	737 k€		
Autres produits	16 055 k€		
Total des produits	143 142 k€	-	-
LES CHARGES			
Dépenses d'accès au réseau amont RTE	32 893 k€		
Achat d'énergie pour pertes sur le réseau	9 231 k€		
Redevance de concession SYDER	0 k€		
Autres dépenses externes	20 186 k€		
Impôts et taxes	6 159 k€		
Charges de personnel	20 427 k€	Données non fournies par ENEDIS	Données non fournies par ENEDIS
Dotations aux amortissements distribution publique	16 107 k€		
Dotations aux provisions distribution publique	135 k€		
Autres dotations d'exploitation	8 725 k€		
Charges des services centraux d'ERDF/Enedis	5 480 k€		
Autres charges	3 637 k€		
Total des charges	122 980 k€	-	-
Résultat d'exploitation de la concession du SYDER	20 162 k€		
Contribution de la concession SYDER à l'équilibre national	8 496 k€	Non connu	Non connu
Résultat d'exploitation corrigé de la contribution à l'équilibre	11 666 k€		

ENEDIS n'a pas fourni les données du compte d'exploitation en 2018 et 2019, au motif de la reconduction tacite du contrat de concession depuis mars 2018.

Le régime des communes au regard de l'électrification

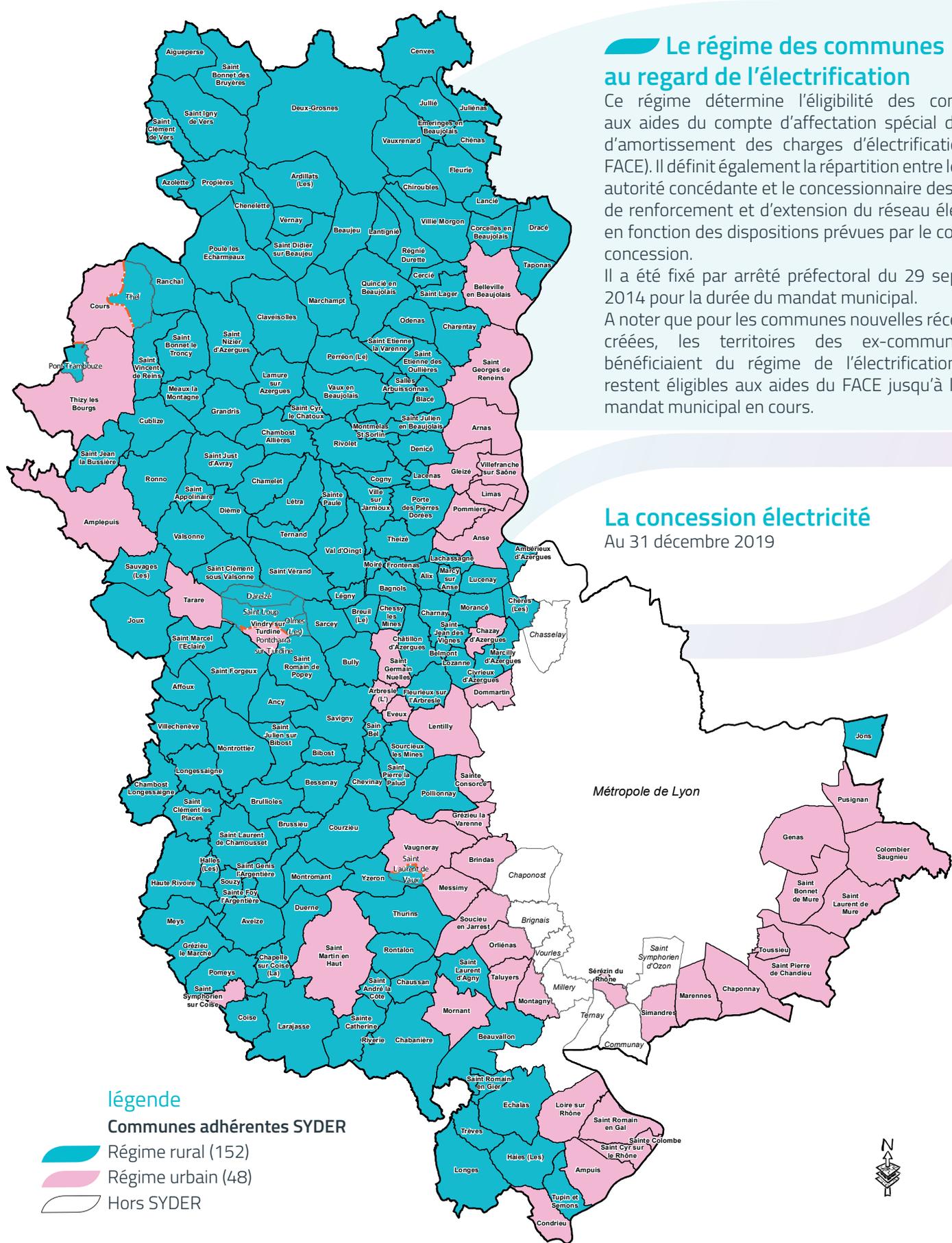
Ce régime détermine l'éligibilité des communes aux aides du compte d'affectation spécial du fonds d'amortissement des charges d'électrification (CAS FACE). Il définit également la répartition entre le SYDER autorité concédante et le concessionnaire des travaux de renforcement et d'extension du réseau électrique, en fonction des dispositions prévues par le contrat de concession.

Il a été fixé par arrêté préfectoral du 29 septembre 2014 pour la durée du mandat municipal.

A noter que pour les communes nouvelles récemment créées, les territoires des ex-communes qui bénéficiaient du régime de l'électrification rurale restent éligibles aux aides du FACE jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

La concession électricité

Au 31 décembre 2019



légende

Communes adhérentes SYDER

- Régime rural (152)
- Régime urbain (48)
- Hors SYDER

Communes (200)



Les négociations pour le renouvellement du contrat de concession Electricité

L'année 2018 avait acté la reconduction tacite le 8 mars 2018 du contrat de concession d'électricité du SYDER de 1993, conformément à la délibération prise en comité syndical le 16 janvier 2018, en cas de constat d'absence de signature d'un nouveau contrat de concession à la date d'échéance du 7 mars 2018.

Dans le cadre de la démarche de renouvellement de son contrat de concession d'électricité débuté en 2015, le SYDER a poursuivi ses travaux et négociations avec les concessionnaires au cours de l'année 2019 :

- Le 18 janvier 2019, réunion d'échanges entre services du SYDER et d'Enedis sur la répartition actuelle et future de la maîtrise d'ouvrage.
- Le 25 janvier 2019, réunion avec les services techniques des communautés de communes pour échanger sur le partage des données des concessions, en vue de soutenir les démarches des territoires visant à la transition énergétique.
- Le 22 février 2019, réunion au SYDER sur les aspects juridiques des négociations avec ENEDIS sur le contrat de concession Electricité.
- Le 4 mars, réunion à Paris de Paul VIDAL avec Christian BUCHEL, Directeur Clients et Territoire d'ENEDIS et Jean-François VAQUIERI, Directeur des Affaires Juridiques d'ENEDIS, pour faire le point sur les négociations en cours.
- Le 20 mars 2019, réunion à Paris de Paul VIDAL avec Bernard CASTILLE, Directeur Délégué d'ENEDIS et membre du Comex et Nicolas CLODONG, Directeur Clients-Territoires Délégué d'ENEDIS pour échanger sur les négociations en cours.
- Le 24 avril 2019, réunion entre Malik HECHÄÏCHI, premier Vice-président du SYDER, et ENEDIS : Sophie DURAND, Directeur Fiscal, et Nicolas CLODONG, Directeur Clients-Territoires au sujet du bilan de fin de contrat comptable et financier de la concession.
- Le 23 mai 2019, réunion entre les élus du SYDER et les représentants d'Enedis sur le futur schéma directeur des investissements.
- Le 5 juin 2019, réunion à Paris de Paul VIDAL avec Christian BUCHEL, Directeur Clients et Territoire d'ENEDIS et Jean-François VAQUIERI, Directeur des Affaires Juridiques d'ENEDIS pour échanger sur les négociations en cours.
- Le 6 juin 2019, réunion de la commission thématique « Concessions » du SYDER pour faire le point sur les projets de schéma directeur des investissements et de plans pluriannuels d'investissements.
- Le 11 juillet 2019, réunion d'échanges entre services du SYDER et d'Enedis sur l'inventaire des ouvrages de la concession.

La conférence NOME 2019

L'article 21 de la loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité, dite loi « NOME », institue une conférence départementale, placée sous l'égide du préfet, visant à favoriser la coordination des différents maîtres d'ouvrage en vue d'une optimisation des investissements sur le réseau.

La conférence 2019 du Département du Rhône s'est tenue le 16 décembre et a eu pour objectif d'établir une vision cohérente des investissements, laquelle repose sur :

- un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux adressé par le concessionnaire ENEDIS aux différentes autorités organisatrices,
- un compte-rendu des investissements réalisés par les maîtrises d'ouvrage autres qu'ENEDIS,
- un bilan détaillé de la mise en œuvre du programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau public de distribution,
- un programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution, qui précise notamment le montant et la localisation des travaux.

Au cours de cette réunion, à la demande de la Préfecture du Rhône et du SYDER, ENEDIS a présenté un point d'information spécifique relatif à l'épisode de neige collante des 14 et 15 novembre 2019, ayant coupé 37 000 foyers du Rhône pendant plusieurs jours.



CHÉNAS



les concessions le gaz



90
COMMUNES



200 000
HABITANTS

Le SYDER est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, par délégation de compétence optionnelle pour 90 communes du département du Rhône, représentant une population de 200 000 habitants.

Le SYDER, autorité organisatrice de la distribution publique de gaz

Comme pour les réseaux publics d'électricité, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution de gaz naturel. Elles ont la possibilité réglementaire de transférer l'organisation du service public de distribution de gaz naturel à un établissement intercommunal. Au 31 décembre 2019, 90 communes ont ainsi confié l'organisation du service public de distribution de gaz naturel au SYDER.

Les concessions gaz

Le SYDER a concédé à GRDF la gestion et l'exploitation du réseau de distribution publique de gaz par contrats de concessions :

67 communes sont effectivement desservies par un réseau de distribution de gaz par GRDF dans le cadre de trois contrats de concession ou délégations de service public (cf. carte) :

- 61 communes sont régies par le contrat de concession historique du 18 juin 1997
- 3 communes (Riverie, Saint Martin en Haut et Sainte Catherine) bénéficient d'un contrat de DSP passé le 7 septembre 2006
- 3 communes (Beauvallon, Chabanière et Porte des Pierres Dorées) disposent en 2019 de plusieurs régimes au regard de la desserte gaz, hérités de récents regroupements de communes en communes nouvelles

La concession gaz en chiffres

	2017	2018	2019
L'INVENTAIRE TECHNIQUE			
Postes de distribution publique	11 postes	11 postes	11 postes
Réseau - Longueur totale	866 km	874 km	882 km
Répartition du réseau par niveau de pression	-	-	-
Réseau Basse Pression	3 km	3 km	3 km
Réseau Moyenne Pression	863 km	871 km	879 km
Répartition du réseau par matière	-	-	-
Réseau polyéthylène	789 km	800 km	807 km
Réseau acier	77 km	74 km	74 km
Réseau autres matières	1 km	1 km	1 km
LES CONSOMMATEURS			
Energie acheminée	29 487 clients	30 174 clients	31 000 clients
	879 GWh	836 GWh	833 GWh
LA QUALITÉ SÉCURITÉ DU GAZ DISTRIBUÉ			
La continuité de fourniture			
Usagers ayant subi une interruption de livraison suite à incident	487 usagers	521 usagers	290 usagers
Nombre d'incidents	300 incidents	431 incidents	436 incidents
Manque de gaz - Défaut de pression	109 incidents	135 incidents	120 incidents
Fuite de gaz	144 incidents	203 incidents	212 incidents
Équipement abîmé ou cassé...	39 incidents	64 incidents	74 incidents
Incendie ou explosion liés ou non à un ouvrage gaz	8 incidents	29 incidents	30 incidents

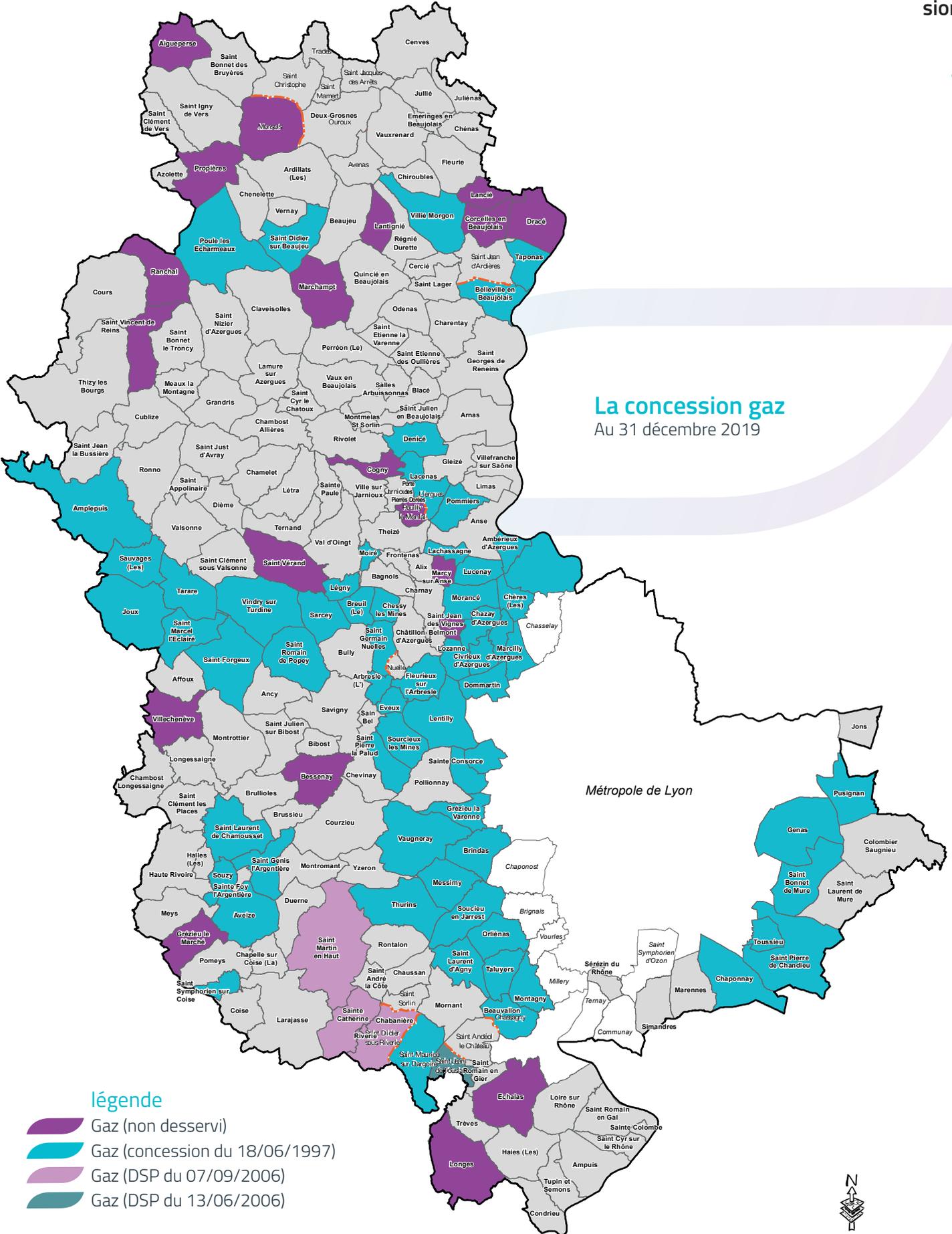
Le compte de régulation de la concession gaz historique du SYDER

	2017	2018	2019
LES PRODUITS			
Recettes d'acheminement de gaz naturel	10 083 k€	10 072 k€	10 283 k€
Recettes de raccordements, de prestations et autres recettes	763 k€	808 k€	858 k€
Total des produits en k€	10 846 k€	10 880 k€	11 141 k€
LES CHARGES			
Charges d'exploitation	5 066 k€	5 223 k€	5 683 k€
Charges liées aux investissements sur les biens concédés	5 197 k€	5 310 k€	5 405 k€
Charges liées aux investissements sur les autres biens	679 k€	845 k€	941 k€
Total des charges en k€	10 942 k€	11 377 k€	12 029 k€
Produits moins charges en k€	-96 k€	-497 k€	-887 k€

Depuis 2015, les éléments communiqués par GRDF ne sont plus constitutifs d'un « compte d'exploitation » mais d'un « **compte de régulation** », déclinaison locale du principe de calcul du tarif péréqué de l'ATRD (Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution de gaz naturel).

Cette présentation a la particularité d'inclure la rémunération des fonds propres dans les charges liées aux investissements sur les biens concédés ; le concessionnaire affiche ainsi en charge les enveloppes financières que lui alloue la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) pour réaliser des investissements sur la concession du SYDER.

Dès lors, le solde du compte de régulation ne reflète pas le résultat de la concession, du fait qu'il le sous-estime fortement. Ainsi, le résultat de la concession sur l'exercice 2019 fait apparaître après retraitement un **excédent de 1 154 k€**.



La concession gaz
Au 31 décembre 2019

Métropole de Lyon

légende

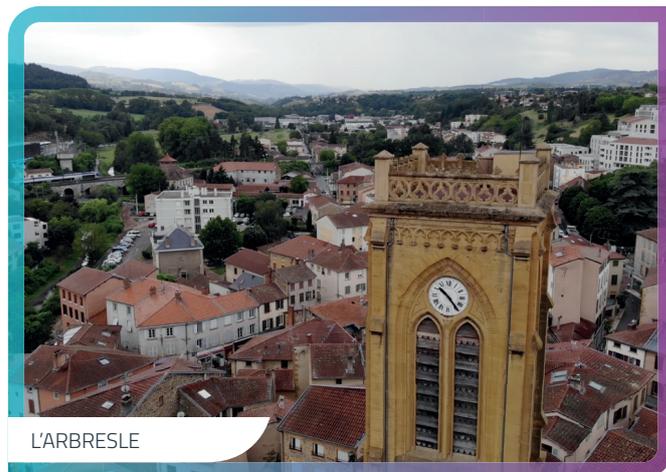
-  Gaz (non desservi)
-  Gaz (concession du 18/06/1997)
-  Gaz (DSP du 07/09/2006)
-  Gaz (DSP du 13/06/2006)
-  Communes SYDER hors compétence gaz
-  Hors SYDER



le des concessions contrôle

Les agents assermentés du SYDER veillent au quotidien au respect par les concessionnaires des cahiers de charges de concession.

Ce **contrôle au fil de l'eau** est accompagné, pour chaque concession, d'un contrôle annuel approfondi, réalisé sur site en présence des représentants du concessionnaire. Ces contrôles annuels donnent lieu à un rapport de contrôle des services, présenté au bureau syndical.



L'ARBRESLE

Des agents assermentés pour le contrôle des concessions

Sept agents du Syndicat sont assermentés par le Tribunal de Grande Instance de Lyon et bénéficient d'une habilitation du Président du SYDER pour effectuer les actes de contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, et de contrôle de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Ils peuvent être, à ce titre, détenteurs d'informations relevant d'une obligation de confidentialité réglementaire.

Les contrôles 2019 ont été effectués par Nathalie LOURENÇO, Responsable des concessions.

Les contrôles réalisés en 2019 par le SYDER

Les actions effectuées en 2019 portent d'abord, comme chaque année, sur le contrôle du **respect des engagements contractuels** des concessionnaires de la distribution d'électricité et de gaz lors de l'exercice précédent, ainsi que sur le contrôle de la **fiabilité, la sincérité et la complétude des informations** qu'ils fournissent à l'autorité concédante dans leur compte rendu annuel d'activités.

Les contrôles sur site ont été effectués en 2019 sur l'activité 2018 des concessionnaires avec l'appui du cabinet AEC, missionné pour l'assistance au contrôle :

- Le 24 septembre 2019 : Contrôle chez GRDF à LYON
- Le 8 octobre 2019 : Contrôle chez Enedis et EDF à LYON.

Une coordination régionale des contrôles des concessions en 2019

Un **groupe de travail constitué des présidents et directeurs** des syndicats d'énergies de Territoire d'Énergie Auvergne Rhône-Alpes (TEARA) s'est constitué courant 2018 afin de réfléchir conjointement aux enjeux du renouvellement du contrat de concession électricité. Il s'est réuni à plusieurs reprises au SYDER, notamment les 30 mars et 24 septembre 2018.

Par ailleurs, les **services concessions des syndicats départementaux** de la région Auvergne Rhône Alpes se réunissent régulièrement pour échanger sur les actions de contrôle menés par chaque syndicat.

Des réunions de travail ont ainsi eu lieu le 27 août 2019 au SYANE (Haute-Savoie), et le 12 novembre 2019 au SDES (Savoie).

Cette démarche permet d'enrichir la pratique de tous ces syndicats en matière de contrôle de concessions et de construire des actions communes de contrôle auprès des concessionnaires.



les énergies renouvelables

la chaleur

La production et la distribution de chaleur sont une compétence optionnelle transférée au SYDER en **2019 par 24 communes** du Rhône.

Dans le cadre de cette compétence, le Syndicat étudie et réalise des chaufferies publiques de moyenne puissance, au bois déchiqueté ou granulé selon les projets. Au titre de la régie Chaleur, régie à autonomie financière créée le 15 décembre 2009, le syndicat assume la responsabilité de l'exploitation de ses chaufferies et vend la chaleur aux abonnés, sur une période de 20 ans.



24
COMMUNES



350 000 €^{HT}
RECETTE DE VENTE

Une activité toujours en croissance

Les recettes de vente de chaleur aux abonnés ont représenté **en 2019 un montant de 350 000 € HT** (330 000 € HT en 2018), soutenues par le raccordement progressif de nouveaux abonnés. Le prix de vente de la chaleur est revu chaque année, site par site, pour assurer l'équilibre financier de la régie, sans déficit ni bénéfice.

Les sites en exploitation en 2019

COMMUNE	SITE	TYPE DE COMBUSTIBLE BOIS	PUISSANCE CHAUDIÈRES BOIS	ANNÉE DE MISE EN SERVICE
LONGES	Le Pré Paquet	Plaquettes forestières	200 kW	2011
VAUX EN BEAUJOLAIS	Ecole Bernard Pivot	Granulés	120 kW	2013
PROPIERES	Mairie – Ecole	Granulés	112 kW	2014
LARAJASSE	Le Parc des Platanes	Plaquettes forestières	550 kW	2015
MONSOLS	Le Fontalet	Plaquettes forestières	300 kW	2015
LONGESSAIGNE	Les Bédouins	Plaquettes forestières	165 kW	2016
CHENAS	Les Chênes	Granulés	130 kW	2018
RONTALON	Le Bourg	Granulés	60 kW	2019

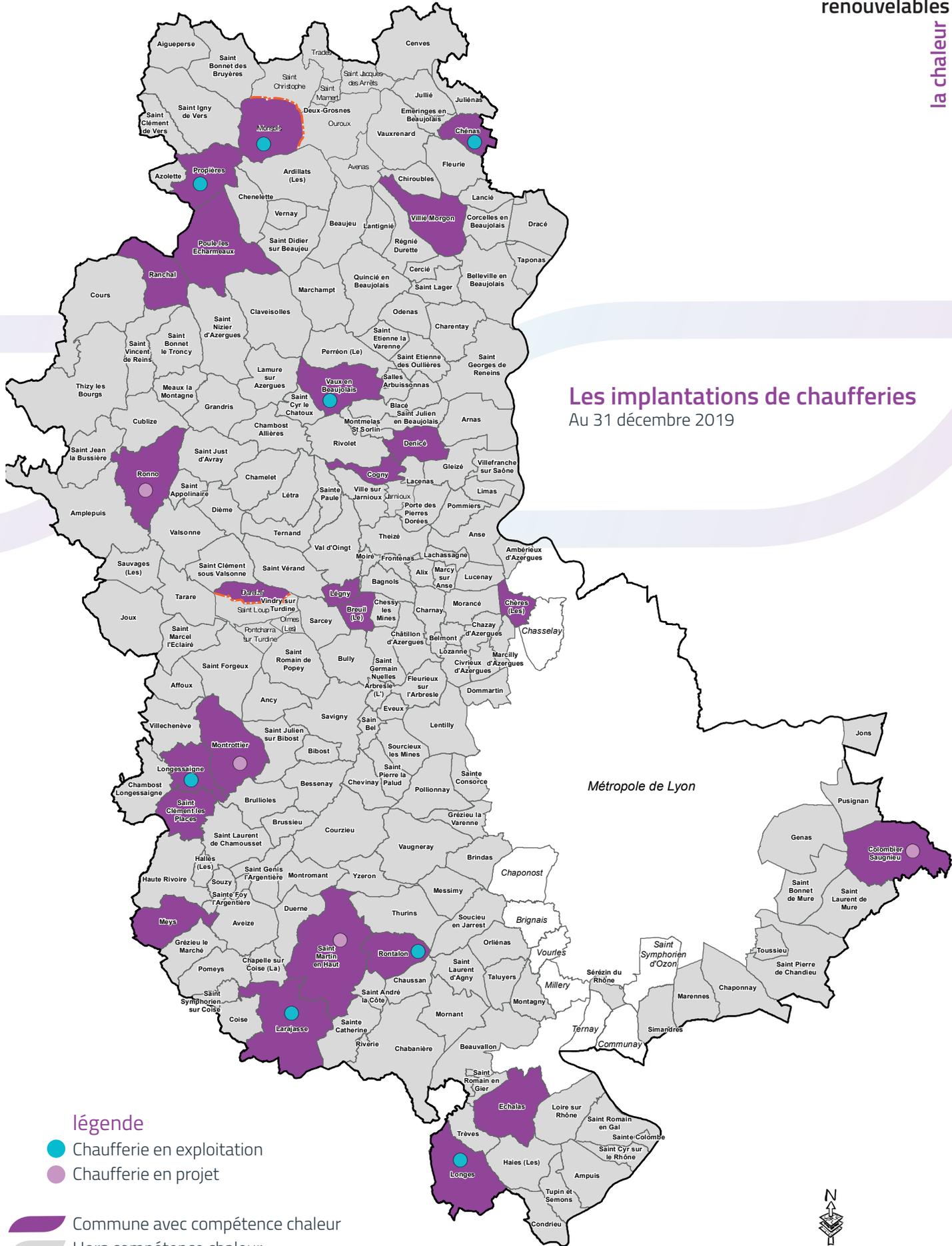
Le conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur

L'activité de production et distribution publique de chaleur, service public industriel et commercial (SPIC), est portée par la régie SYDER Chaleur, régie à autonomie financière créée par le SYDER en 2009.

Le conseil d'exploitation de la régie, présidé par Daniel MARTIN, Vice-président du SYDER, est composé de cinq membres, désignés en début de mandat (juin 2014) par délibération du comité syndical (quatre membres représentant le comité syndical, et un membre représentant les abonnés).

En 2019, le conseil d'exploitation s'est réuni **les 5 mars, 18 juin et 26 novembre**, pour émettre des avis préalables à l'examen par le comité syndical des affaires intéressant la compétence Chaleur, conformément aux statuts de la régie.

Le conseil d'exploitation a également pour rôle de prendre connaissance et débattre de l'activité au quotidien de la régie et des études et projets en cours.



Les implantations de chaufferies
 Au 31 décembre 2019

légende

- Chaufferie en exploitation
- Chaufferie en projet

- Commune avec compétence chaleur
- Hors compétence chaleur
- Hors SYDER



2019 : Les dix ans de la régie SYDER Chaleur

La régie SYDER Chaleur, régie à autonomie financière qui porte l'activité de **construction et d'exploitation des chaufferies et réseaux publics de production et distribution de chaleur bois**, a été créée en 2009 par délibération du comité syndical du 15 décembre. Cette création fait suite à l'intégration statutaire d'une compétence optionnelle « Production et distribution publique de chaleur », par arrêté préfectoral du 24 janvier 2008.

La séance d'installation du **conseil d'exploitation** de la nouvelle régie se tient le 27 janvier 2010. Daniel MARTIN, Vice-président du SYDER et délégué de la commune de St Clément de Vers est élu à la présidence de ce conseil, instance réglementaire obligatoire à vocation consultative.

Le premier projet de chaufferie, celui du site du Pré Paquet à LONGES, permet à la nouvelle régie de **structurer financièrement et administrativement** son activité : en février 2010 est voté le premier budget, suivi en juin de la mise en place du premier « Règlement de service », complété en octobre par les « Conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur », puis, en décembre, par la « Convention d'occupation du patrimoine communal » permettant l'exploitation des futures chaufferies lorsqu'elles seront implantées au sein d'un bâtiment communal.

En parallèle se découlent les études puis la construction de la **première chaufferie à LONGES**, au cœur du massif du Pilat, qui est mise en service en janvier 2011. Cette chaufferie dessert l'atelier technique communal, l'école et le foyer d'accueil « L'échappée » qui vient de s'installer au lieudit Le Pré Paquet.



LARAJASSE : Chaufferie du Parc des Platanes

Cette chaufferie à combustible « **Plaquettes forestières** » est suivie dans le Beaujolais en 2013 d'une deuxième installation à **VAUX EN BEAUJOLAIS**, puis d'une troisième à **PROPIÈRES** en 2014, deux chaufferies de plus petites puissances utilisant le combustible « **Granulés bois** ».

L'année 2015 marque un tournant dans l'activité, avec la mise en service, après des mois d'études préalables, de deux chaufferies à plaquettes de moyennes puissances, avec réseaux de chaleur conséquents en milieu rural, raccordant de multiples abonnés à **MONSOLS**, dans le Haut Beaujolais, et à **LARAJASSE**, dans les Monts du Lyonnais.

La chaufferie de **LONGESSAIGNE**, mise en service en 2016, constitue également une première, avec le raccordement au réseau public de chaleur de la quasi-totalité des bâtiments publics de cette commune.



VAUX EN BEAUJOLAIS : Chaufferie de l'école Bernard Pivot

Compte tenu de la montée en puissance de cette activité et du nombre de plus en plus importants de sites « sensibles » raccordés aux différents réseaux de chaleur (maisons de retraite, établissements scolaires, foyers d'accueil...), le SYDER externalise en 2016 l'exploitation opérationnelle des équipements avec une astreinte **24h/24 en cas d'interventions urgentes**.



CHÉNAS : Chaufferie Les Chênes

DEUX-GROSNES : Chaufferie du Fontalet à Monsols

Au cours de l'année 2017, en parallèle des études préliminaires menées sur les futures chaufferies, et pour tenir compte de l'expérience opérationnelle acquise, une évolution dans le mode de calcul des **provisions pour gros entretien** est décidée par délibération du comité syndical. Suivra cette même année la première **révision générale de la tarification** appliquée à chaque site, révision à la hausse ou à la baisse prévue contractuellement tous les cinq ans, pour respecter **l'obligation d'équilibre financier des comptes** de la régie (ni bénéfice, ni déficit).



LONGES : Chaufferie du Pré Paquet



PROPIÈRES : Chaufferie Mairie - Ecole

En 2018, l'organisation administrative de la régie SYDER Chaleur, telle qu'initialement prévue par ses statuts, est parachevée par la nomination de **Fabien HUBERT**, Ingénieur INSA, au poste de **Directeur**. 2018 est également l'année de la mise en service de la chaufferie de **CHENAS**, qui conforte l'expertise désormais acquise par le SYDER en matière de **maîtrise d'œuvre** des travaux, sur la partie technique « chaufferie et sous-stations » comme sur la partie « réseaux de chaleur ».

La **huitième chaufferie** au bois énergie est mise en service à **RONTALON** en novembre 2019. Cet équipement, installé dans un local-chaufferie centralisé, vient remplacer cinq générateurs à énergies fossiles décentralisés préexistants. Il dessert la mairie, la salle des fêtes, les bâtiments des écoles maternelle et primaire (incluant le restaurant scolaire), ainsi que l'église grâce à un réseau de chaleur.

Les **nombreux projets**, importants ou plus modestes, actuellement à un stade d'étude ou de réalisation plus ou moins avancé, laissent augurer que les dix prochaines années d'activité de la régie SYDER Chaleur seront à l'image des dix premières années : denses et utiles à l'équipement du territoire rhodanien.



LONGESSAIGNE : Chaufferie Les Bédouins



RONTALON - La chaufferie en début de construction

Depuis 2016, le SYDER développe, au bénéfice de ses communes adhérentes, une activité de conception, réalisation et exploitation d'installations photovoltaïques sur les bâtiments publics.

Une activité qui continue sa progression en 2019...

Démarrée en 2016 dans les Monts du Lyonnais, cette activité a connu en 2017 et 2018 une forte progression, et en 2019, un essaimage des opérations dans le Beaujolais.

- En 2017, 11 sites avaient été mis en exploitation, pour une puissance totale de 133 kWc et une production annuelle prévisionnelle de 145 000 kWh.
- En 2018, 5 sites ont été mis en exploitation pour une puissance totale de 203 kWc et une production annuelle prévisionnelle de 220 000 kWh.
- En 2019, **17 nouveaux sites ont été mis en exploitation** pour une puissance totale de 292 kWc et une production annuelle prévisionnelle de 300 000 kWh.
- En 2019, l'ensemble des 35 installations en exploitation a produit près de **640 MWh** d'électricité d'origine photovoltaïque, couvrant symboliquement la consommation électrique moyenne de quelques 130 à 140 foyers.



17
NOUVEAUX
SITES



76 000 €
RECETTE
DE VENTE

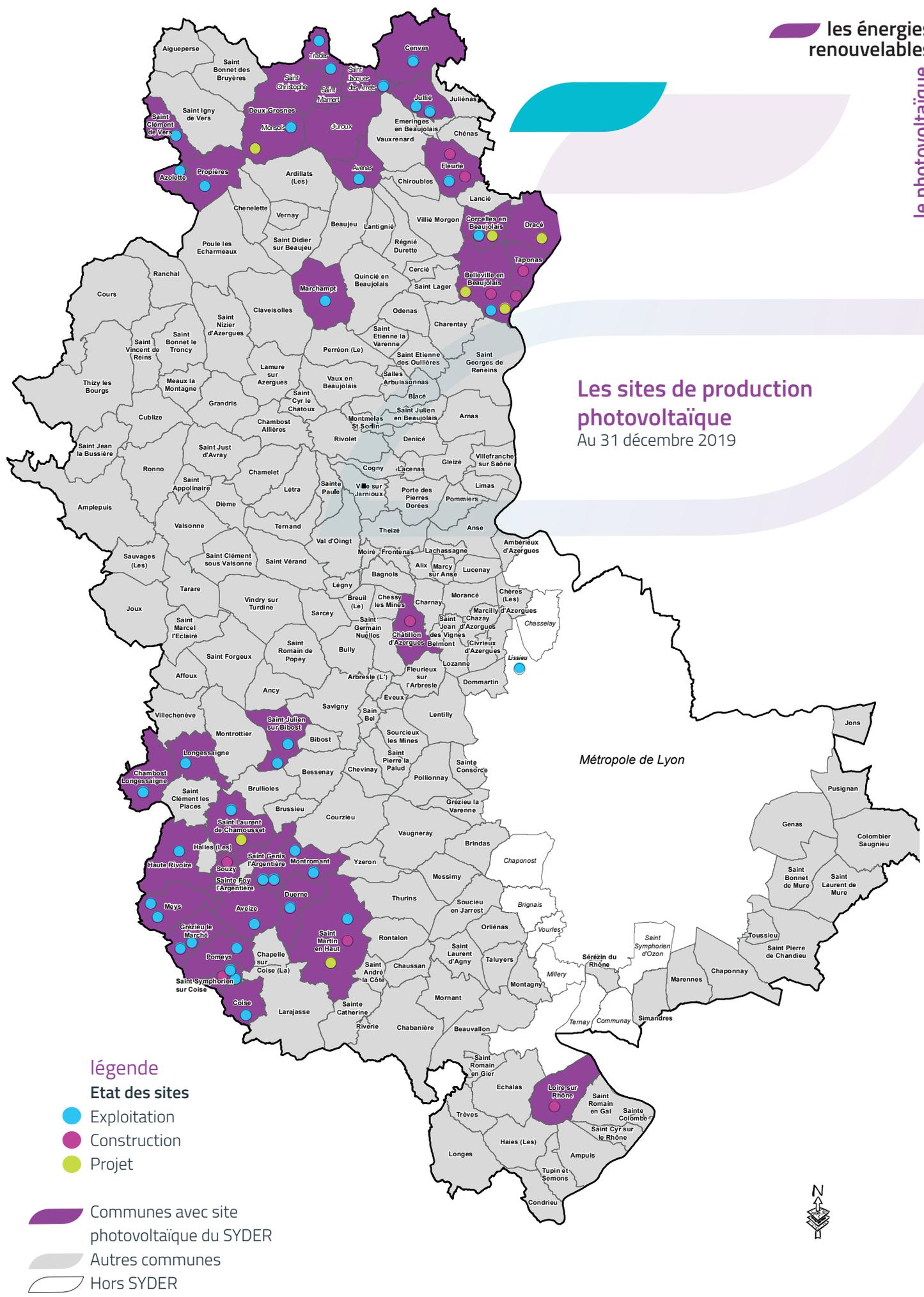
Les recettes de vente de l'électricité produite sont passées de 5 000 € en 2017 puis 32 000 € en 2018, à **76 000 € en 2019** dans le cadre des contrats d'obligation d'achat de 20 ans souscrits par le SYDER. Ces recettes sont exclusivement utilisées au remboursement des emprunts réalisés pour les investissements, après couverture des frais d'exploitation.

... Avec le MWc à l'horizon

Avec 650 kiloWatt crête de puissance cumulée installée à fin 2019 et les installations de grosses puissances en cours de réalisation, le palier symbolique du MégaWatt est à la portée du SYDER pour l'année 2020.

Liste des installations

COMMUNE	SITE	PUISSANCE DE L'INSTALLATION	PRODUCTION ANNUELLE PRÉVISIONNELLE
AZOLETTE	Mairie	9 kWc	9 400 kWh
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Centre Multi-Accueil	32 kWc	34 000 kWh
CENVES	Ecole	9 kWc	9 600 kWh
COISE	Vestiaire	9 kWc	10 000 kWh
CORCELLES EN BEAUJOLAIS	Salle des Fêtes	9 kWc	9 600 kWh
DEUX GROSNES (Avenas)	Mairie/Ecole	9 kWc	9 000 kWh
DEUX GROSNES (Monsols)	Ecole	9 kWc	9 000 kWh
DEUX GROSNES (St Jacques des Arrêts)	Logement Cure	9 kWc	9 500 kWh
DEUX GROSNES (Trades)	Mairie	9 kWc	9 500 kWh
DEUX GROSNES (Trades)	Logement Cure	8 kWc	8 100 kWh
DUERNE	Ecole	36 kWc	37 500 kWh
FLEURIE	Ecole Maternelle	9 kWc	9 600 kWh
JULLIE	Gîtes	9 kWc	9 500 kWh
JULLIE	Mairie-Ecole	9 kWc	8 800 kWh
MARCHAMPT	Ecole	9 kWc	9 500 kWh
POMEYS	Salle des sports	100 kWc	98 000 kWh
SAINT CLEMENT DE VERS	Ecole	9 kWc	9 400 kWh
		292 kWc	300 000 kWh/an



Les sites de production photovoltaïque
Au 31 décembre 2019

Métropole de Lyon

- légende**
- Etat des sites**
- Exploitation
 - Construction
 - Projet

- Communes avec site photovoltaïque du SYDER
- Autres communes
- Hors SYDER



Zoom sur une réalisation de 2019 : L'installation photovoltaïque de l'école des Courtines à DUERNE : Flexibilité et réactivité

La commune de DUERNE a sollicité le SYDER pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur l'extension de l'école des Courtines.

L'architecture très moderne du bâtiment et de la toiture permettait a priori de prévoir une installation en intégration au bâti d'une puissance maximale de 9 kWc, et les études et la réalisation ont démarré sur cette base.

En cours d'exécution, le projet architectural de l'école a connu des évolutions substantielles, avec notamment une modification de la configuration de la toiture, libérant une plus grande surface disponible pour les panneaux photovoltaïques, quoiqu'encore insuffisante pour atteindre le palier des 36 kWc.

Une excellente coordination entre la municipalité de DUERNE, l'architecte du projet de l'école, et le SYDER a finalement permis d'atteindre ce seuil de 36 kWc, des panneaux ayant également pu être posés sur les deux toits du bâtiment existant de l'école (11 kWc).



DUERNE - Installation photovoltaïque de l'école des Courtines



DEUX-GROSNES - Logement cure de St Jacques des Arrêts



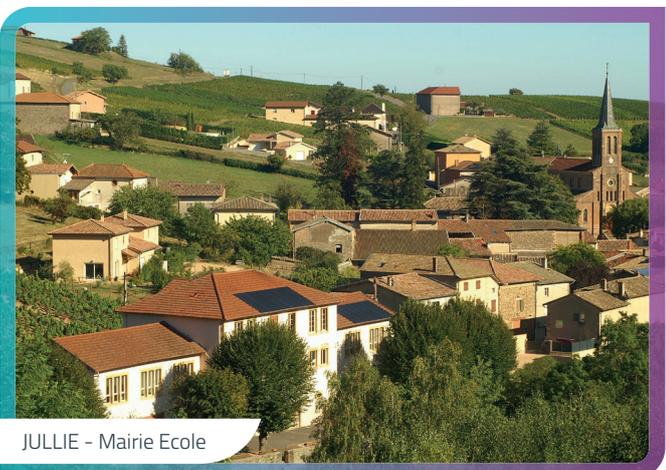
CENVES - Ecole



COISE - Vestiaires du stade



CORCELLES EN BEAUJOLAIS - Salle des fêtes



JULLIE - Mairie Ecole



ST CLEMENT DE VERS - Ecole



BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS - Centre Multi Accueil



MARCHAMPT - Ecole

24 les infrastructures de recharge

de véhicules électriques

Par arrêté préfectoral du 16 mai 2017, le SYDER est devenu statutairement compétent en matière de déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides (IRVE) sur son territoire.



72
COMMUNES

Une compétence statutaire optionnelle en fort développement

La phase opérationnelle du déploiement du réseau de bornes de recharge, débutée en 2018 dans les Monts du Lyonnais et la région de Condrieu, s'est poursuivie au cours de l'année 2019 et étendue sur la quasi-totalité du territoire, à un **rythme soutenu** stimulé par les nombreuses adhésions entérinées durant cette année par délibérations du comité syndical : 27 délibérations de communes et deux délibérations de communautés de communes (CC de l'Est Lyonnais et CC Saône Beaujolais). A fin 2019, cette compétence intéresse désormais **72 communes**, et est d'ores et déjà devenue la deuxième compétence optionnelle exercée par le SYDER après l'éclairage public.

Les **conditions financières** proposées par le SYDER ont largement contribué à soutenir ce développement : sur chaque maille intercommunale, quatre bornes de recharge 22 KVA sont ainsi proposées par le Syndicat sans participation financière, ni des communes, ni des communautés de communes. Le cas échéant, l'installation de bornes supplémentaires est proposée avec un montage financier bénéficiant du même abattement que les autres travaux du SYDER (50 % en 2019).

Les **conditions opérationnelles** de déploiement et d'exploitation, avec les prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre réalisée en interne par le SYDER et la maintenance-supervision du réseau externalisée, prévoyant une **accessibilité 24h/24** de ces infrastructures de recharge à tous les utilisateurs potentiels, ont également permis de sécuriser les communes adhérentes en mutualisant l'expertise acquise par le SYDER.

Les tarifs 2019 pour les utilisateurs

Le comité syndical a fixé par délibération du 27 novembre 2018, des conditions tarifaires publiques applicables aux utilisateurs du réseau du SYDER.

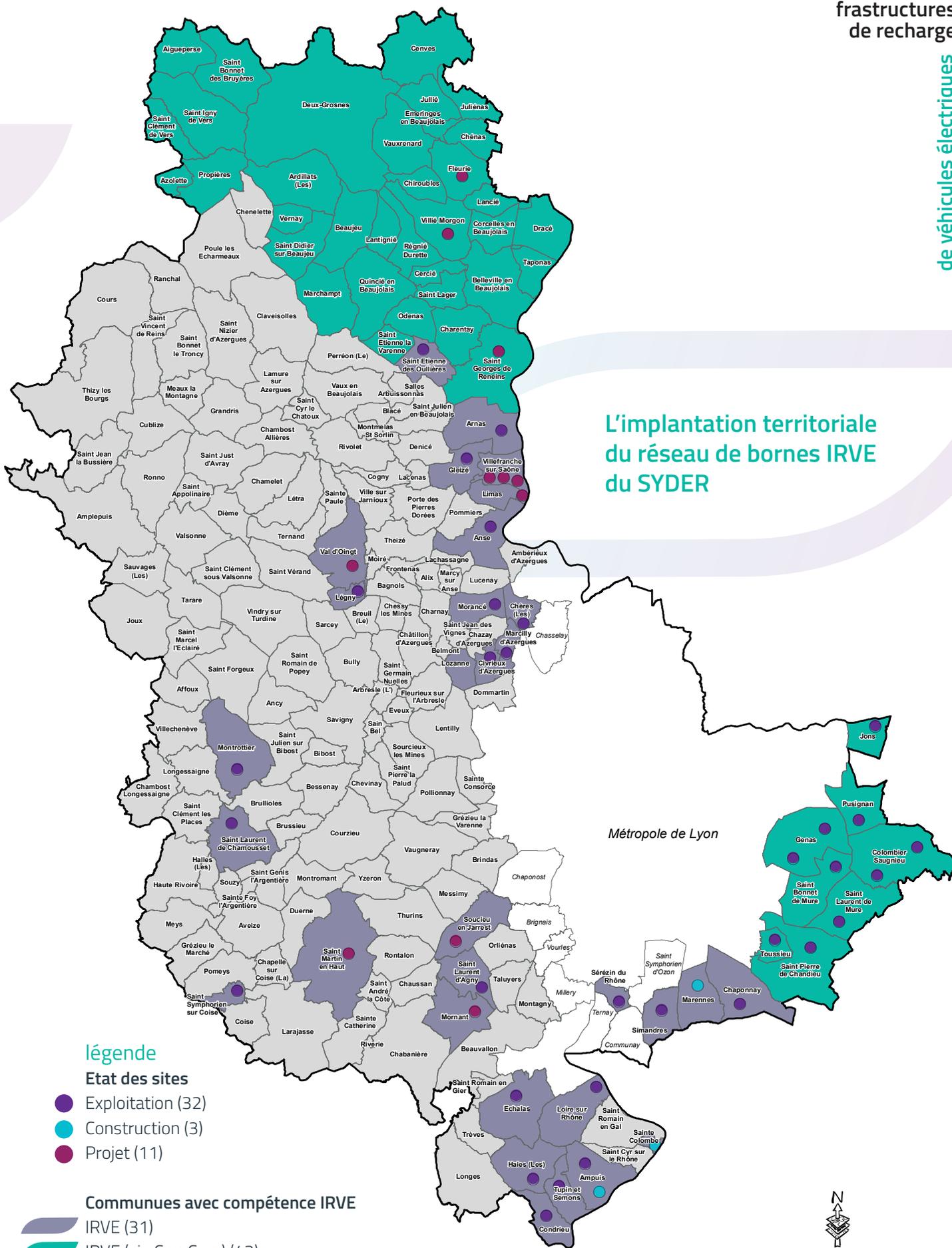
Les collectivités adhérentes à la compétence IRVE bénéficient de recharges gratuites pour les véhicules publics de leur propre flotte électrique utilisant les bornes localisées sur leur territoire.



MARCILLY D'AZERGUES - Borne de recharge de véhicules électriques

Profil de l'utilisateur

	ABONNÉ SYDER	ABONNÉ AUTRE	NON ABONNÉ
Forfait 1 ^{ère} Année + Carte abonnement	25,00 €	Sans objet	
Renouvellement du forfait annuel à l'échéance	10,00 €		
Recharge sur borne "normale" (22 kVA)	0,24 €/kWh	0,34 €/kWh	0,44 €/kWh
Recharge sur borne "rapide" (43 kVA - 50 kW)	0,34 €/kWh	0,44 €/kWh	0,54 €/kWh



L'implantation territoriale du réseau de bornes IRVE du SYDER

légende

Etat des sites

- Exploitation (32)
- Construction (3)
- Projet (11)

Communes avec compétence IRVE

- IRVE (31)
- IRVE (via ComCom) (43)
- Autres communes
- Hors SYDER

Métropole de Lyon

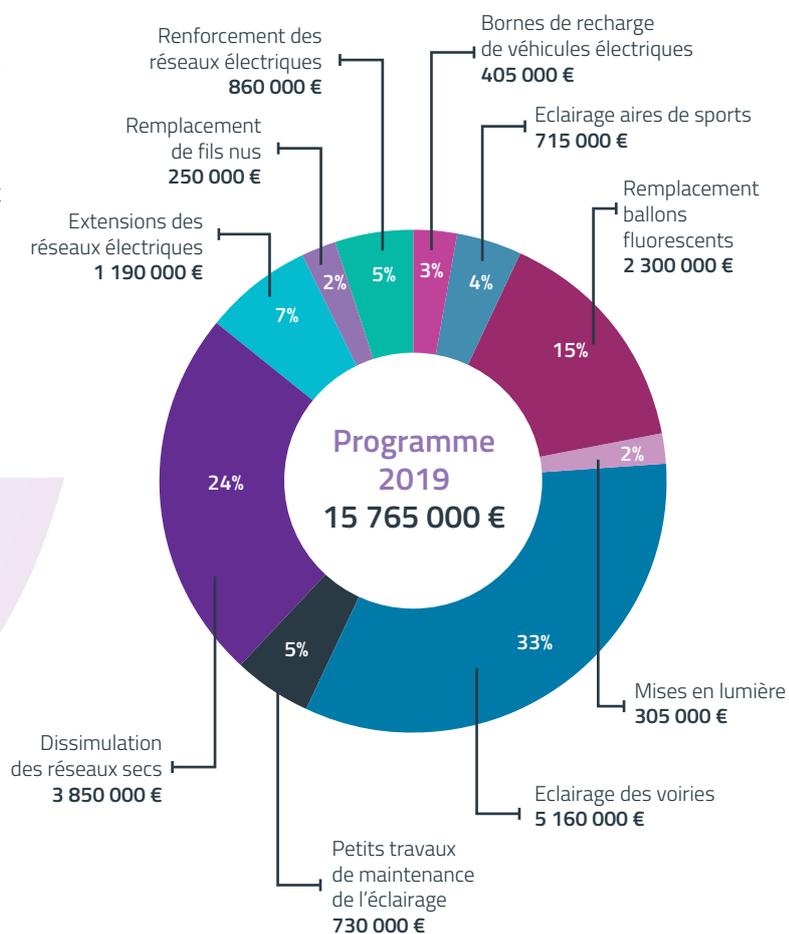


la maîtrise d'ouvrage

Le programme 2019 du SYDER

D'un montant de **15 765 000 €**, le programme 2019 correspond aux travaux engagés par le SYDER en trois tranches successives par délibérations des 25 juin 2019, 26 novembre 2019 et 3 mars 2020 du comité syndical (hors travaux engagés sur les budgets annexes Photovoltaïque et SYDER Chaleur)

Les investissements du SYDER se répartissent entre l'activité sur les réseaux secs et celle liée à l'éclairage public.



Nature des travaux		Montant TTC du programme 2019
Réseaux	Dissimulation des réseaux secs	3 850 000 €
	Extensions des réseaux électriques	1 190 000 €
	Remplacement de fils nus	250 000 €
	Renforcement des réseaux électriques	860 000 €
	Bornes de recharge de véhicules électriques	405 000 €
Total Réseaux		6 555 000 €
Eclairage public	Eclairage aires de sports	715 000 €
	Remplacement ballons fluorescents	2 300 000 €
	Mises en lumière	305 000 €
	Eclairage des voiries	5 160 000 €
	Petits travaux de maintenance de l'éclairage	730 000 €
Total Eclairage Public		9 210 000 €
TOTAL GÉNÉRAL		15 765 000 €

Les montants mandatés par le SYDER par commune en 2019

Ils correspondent aux montants des investissements payés par le SYDER au cours de l'année 2019 au titre des autorisations de programmes 2019 et antérieures.

Commune	Total TTC	Commune	Total TTC	Commune	Total TTC
AFFOUX	7 697 €	GENAS	466 303 €	SAINT APPOLINAIRE	-
AIGUEPERSE	-	GLEIZE	92 231 €	SAINT BONNET DE MURE	65 279 €
ALIX	42 233 €	GRANDRIS	23 345 €	SAINT BONNET DES BRUYERES	-
AMBERIEUX D'AZERGUES	29 976 €	GREZIEU LA VARENNE	-	SAINT BONNET LE TRONCY	-
AMPLEPUI	133 489 €	GREZIEU LE MARCHÉ	4 733 €	SAINT CLEMENT DE VERS	9 064 €
AMPUIS	89 521 €	HAIES (LES)	13 573 €	SAINT CLEMENT LES PLACES	9 185 €
ANCY	130 126 €	HALLES (LES)	-	SAINT CLEMENT SOUS VALSONNE	29 971 €
ANSE	51 232 €	HAUTE-RIVOIRE	65 501 €	SAINT CYR LE CHATOUX	-
ARBRESLE (L')	68 548 €	JONS	32 329 €	SAINT CYR SUR LE RHONE	175 250 €
ARDILLATS (LES)	19 599 €	JOUX	26 796 €	SAINT DIDIER SUR BEAUJEU	1 745 €
ARNAS	199 569 €	JULIENAS	7 415 €	SAINT ETIENNE DES OULLIERES	38 572 €
AVEIZE	14 257 €	JULLIE	28 797 €	SAINT ETIENNE LA VARENNE	9 237 €
AZOLETTE	-	LACENAS	122 976 €	SAINT FORGEUX	80 831 €
BAGNOLS	14 581 €	LACHASSAGNE	28 761 €	SAINT GENIS L'ARGENTIERE	36 248 €
BEAUJEU	314 669 €	LAMURE SUR AZERGUES	18 573 €	SAINT GEORGES DE REINEIS	56 405 €
BEAUVALLON	239 355 €	LANCIE	11 028 €	SAINT GERMAIN NUELLES	351 €
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS	508 795 €	LANTIGNIE	5 522 €	SAINT IGNY DE VERS	22 715 €
BELMONT	36 236 €	LARAJASSE	10 437 €	SAINT JEAN DES VIGNES	-
BESSEY	124 741 €	LEGNAY	22 388 €	SAINT JEAN LA BUSSIERE	-
BIBOST	-	LENTILLY	14 049 €	SAINT JULIEN EN BEAUJOLAIS	9 969 €
BLACE	39 470 €	LETRA	-	SAINT JULIEN SUR BIBOST	90 036 €
BREUIL (LE)	-	LIMAS	42 943 €	SAINT JUST D'AVRAY	36 289 €
BRINDAS	120 321 €	LOIRE SUR RHONE	303 071 €	SAINT LAGER	81 145 €
BRULLIOLES	13 947 €	LONGES	-	SAINT LAURENT D'AGNY	658 282 €
BRUSSIEU	73 579 €	LONGESSAIGNE	-	SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	75 319 €
BULLY	95 605 €	LOZANNE	144 851 €	SAINT LAURENT DE MURE	45 998 €
CENVES	23 578 €	LUCENAY	29 249 €	SAINT MARCEL L'ECLAIRE	9 031 €
CERCIE	-	MARCHAMPT	71 034 €	SAINT MARTIN EN HAUT	20 858 €
CHABANIERE	292 495 €	MARCILLY D'AZERGUES	91 701 €	SAINT NIZIER D'AZERGUES	997 €
CHAMBOST ALLIERES	4 282 €	MARCY SUR ANSE	34 845 €	SAINT PIERRE DE CHANDIEU	111 287 €
CHAMBOST LONGESSAIGNE	119 611 €	MARENNES	131 992 €	SAINT PIERRE LA PALUD	54 975 €
CHAMELET	14 685 €	MEAUX LA MONTAGNE	2 541 €	SAINT ROMAIN DE POPEY	357 290 €
CHAPELLE SUR COISE (LA)	-	MESSIMY	1 944 €	SAINT ROMAIN EN GAL	20 €
CHAPONNAY	127 983 €	MEYS	9 681 €	SAINT ROMAIN EN GIER	-
CHARENTAY	17 234 €	MOIRE	6 601 €	SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	241 405 €
CHARNAY	3 860 €	MONTAGNY	53 766 €	SAINT VERAND	2 166 €
CHATILLON D'AZERGUES	74 654 €	MONTMELAS SAINT SORLIN	7 826 €	SAINT VINCENT DE REINS	5 880 €
CHAUSSAN	25 776 €	MONTROMANT	719 €	SAINTE CATHERINE	104 295 €
CHAZAY D'AZERGUES	59 223 €	MONTROTIER	105 139 €	SAINTE COLOMBE	-
CHENAS	12 703 €	MORANCE	200 826 €	SAINTE CONSORCE	279 122 €
CHENELETTE	-	MORNANT	242 551 €	SAINTE FOY L'ARGENTIERE	8 296 €
LES CHERES	91 194 €	ODENAS	22 839 €	SAINTE PAULE	-
CHESSY LES MINES	155 458 €	ORLIENAS	97 504 €	SEREZIN DU RHONE	104 620 €
CHEVINAY	-	PERREON (LE)	39 841 €	SIMANDRES	19 788 €
CHIROUBLES	-	POLLIONNAY	179 666 €	TALUYERS	43 384 €
CIVRIEUX D'AZERGUES	81 259 €	POMEYS	68 910 €	TAPONAS	3 995 €
CLAVEISOLLES	9 051 €	POMMIERS	21 976 €	TARARE	510 424 €
COGNAY	-	PORTE DES PIERRES DOREES	284 732 €	TERNAND	49 167 €
COISE	29 938 €	POULE LES ECHARMEAUX	21 268 €	THEIZE	113 668 €
COLOMBIER SAUGNIEU	129 250 €	PROPIERES	-	THIZY LES BOURGS	21 039 €
CONDRIEU	136 985 €	PUSIGNAN	18 744 €	THURINS	144 223 €
CORCELLES EN BEAUJOLAIS	-	QUINCIE EN BEAUJOLAIS	42 457 €	TOUSSIEU	116 031 €
COURS	83 110 €	RANCHAL	-	TREVES	10 518 €
COURZIEU	2 236 €	REGNIE DURETTE	25 798 €	TUPIN ET SEMONS	30 804 €
CUBLIZE	9 734 €	RIVERIE	-	VAL D'OINGT	89 296 €
DENICE	31 436 €	RIVOLET	1 159 €	VALSONNE	380 €
DEUX-GROSNES	133 412 €	RONNO	720 €	VAUGNERAY	-
DIEME	114 €	RONTALON	86 060 €	VAUX EN BEAUJOLAIS	30 160 €
DOMMARTIN	15 312 €	SAIN BEL	48 497 €	VAUXRENARD	-
DRACE	479 740 €	SALLES ARBUISSONNAS	3 539 €	VERNAY	3 317 €
DUERNE	2 031 €	SARCEY	3 156 €	VILLECHENEVE	54 631 €
ECHALAS	30 129 €	SAUVAGES (LES)	11 602 €	VILLEFRANCHE SUR SAONE	111 576 €
EMERINGES EN BEAUJOLAIS	6 682 €	SAVIGNY	127 419 €	VILLE SUR JARNIOUX	53 403 €
EVEUX	-	SOUCIEU EN JARREST	25 824 €	VILLIE MORGON	281 998 €
FLEURIE	28 666 €	SOURCIEUX LES MINES	13 824 €	VINDRY-SUR-TURDINE	80 691 €
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	201 516 €	SOUZY	1 176 €	YZERON	65 949 €
FRONTENAS	515 €	SAINT ANDRE LA COTE	51 636 €		
TOTAL				TOTAL	13 142 354 €

la maîtrise d'œuvre

Un service partiellement externalisé

Depuis 2017, la maîtrise d'œuvre des investissements du SYDER en matière de réseaux électriques et éclairage public est **partiellement externalisée** : quatre bureaux d'études spécialisés interviennent en renfort des services du Syndicat pour les études de conception et le pilotage de la réalisation des travaux.

En 2019, quelques 300 opérations, pour un montant de 14 280 000 € TTC, ont donné lieu à une prestation de maîtrise d'œuvre incluant le suivi des travaux.



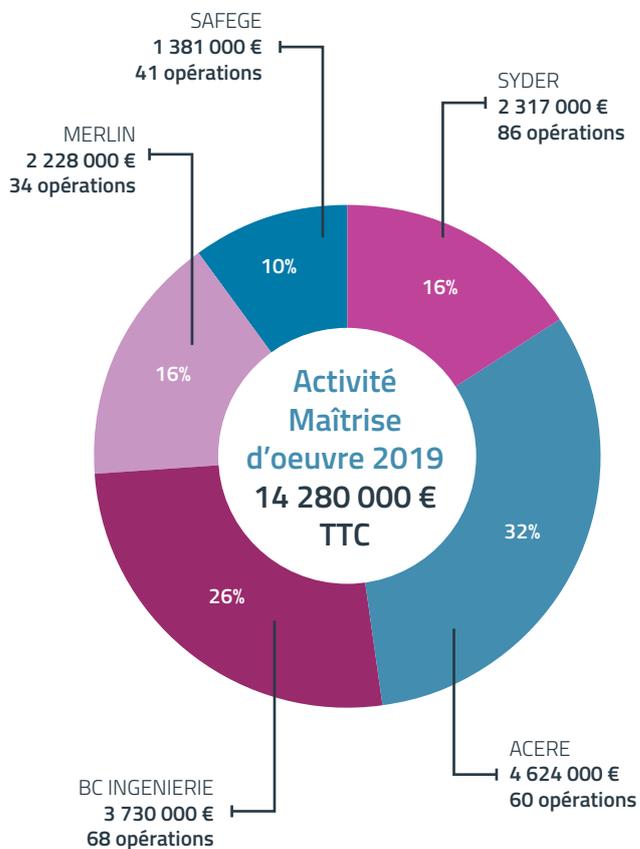
ST SYMPHORIEN SUR COISE - Eclairage public

Le rôle du service technique du SYDER

Le service technique du SYDER continue à assurer une partie de la maîtrise d'œuvre. Néanmoins, **cette mission historique de maître d'œuvre a largement évolué vers la maîtrise d'ouvrage des travaux**, avec une attention particulière portée sur les phases amont, avec les études préalables de définition du besoin, et aval, avec le contrôle technique et financier des opérations réalisées.

Le rôle des agents techniques du SYDER est dorénavant aussi **d'assurer la cohérence technique globale des travaux** en s'assurant de la bonne prise en compte par les prestataires du cadre technique exigé par le SYDER (en particulier en matière de sécurité électrique des installations réalisées, et de mise en œuvre de techniques et matériels générant des économies de consommation électrique).

Les agents techniques du SYDER sont également garants de **l'harmonie des interfaces entre les différents intervenants** (élus et agents communaux, maîtres d'œuvre, responsable du suivi de l'exploitation de l'éclairage public, entreprises de travaux et de maintenance). Le SYDER reste seul responsable des arbitrages techniques et financiers éventuels.



COLOMBIER SAUGNIEU - Eclairage public



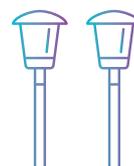
30 la main- tenance et l'exploitation

de l'éclairage public

L'éclairage public est une compétence optionnelle proposée par le SYDER aux communes adhérentes du Rhône. 98 % des communes adhérentes, soit 195 communes, ont confié cette compétence au Syndicat qui exerce à ce titre les devoirs et responsabilités liés à l'investissement, à l'exploitation et la maintenance des équipements, ainsi que l'alimentation en énergie électrique. Elle concerne 75 000 points lumineux et 4 500 armoires de commande.



195
COMMUNES



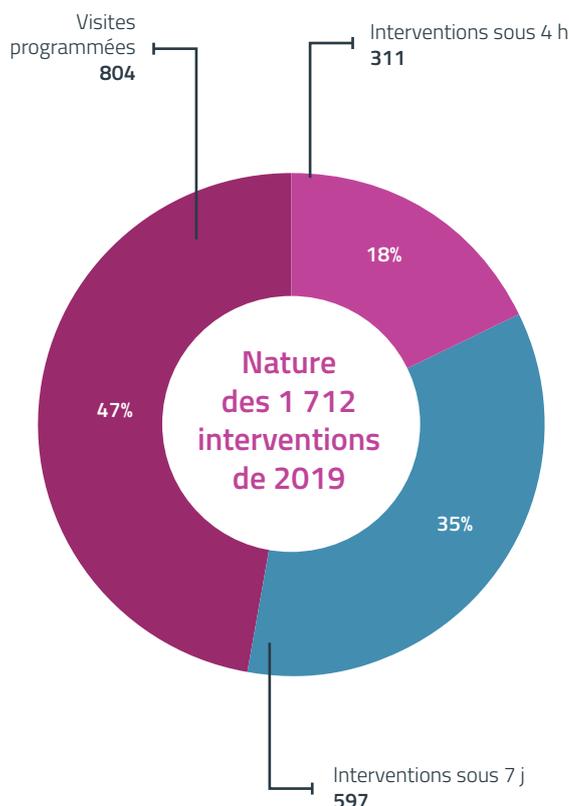
75 000
POINTS LUMINEUX

Les interventions de maintenance

Les communes ont choisi dans leur quasi-totalité pour leur éclairage public une formule de maintenance incluant une visite périodique trimestrielle, comprenant une détection préalable des pannes, faite de nuit, et une intervention de réparation des défauts constatés, effectuée dans les sept jours suivants.

Des interventions complémentaires sont également réalisées sur demande de la commune, et selon le degré d'urgence estimé par la municipalité.

1 712 interventions de maintenance ont été effectuées en 2019 par le SYDER (1 530 interventions en 2018).



La détection nocturne des pannes

804 tournées de détection nocturne des pannes ont été réalisées en 2019, par les entreprises intervenantes, en amont des visites programmées.

Chaque visite fait l'objet d'un compte rendu cartographique géo-localisé consultable par les communes sur l'espace Adhérents du site internet www.syder.fr, rubrique « Tournées nocturnes ».

Ces tournées nocturnes ont lieu, pour la plupart des communes, une fois par trimestre. Elles sont suivies dans les sept jours d'une visite de maintenance permettant de remédier aux dysfonctionnements constatés.

Le remplacement systématique des sources

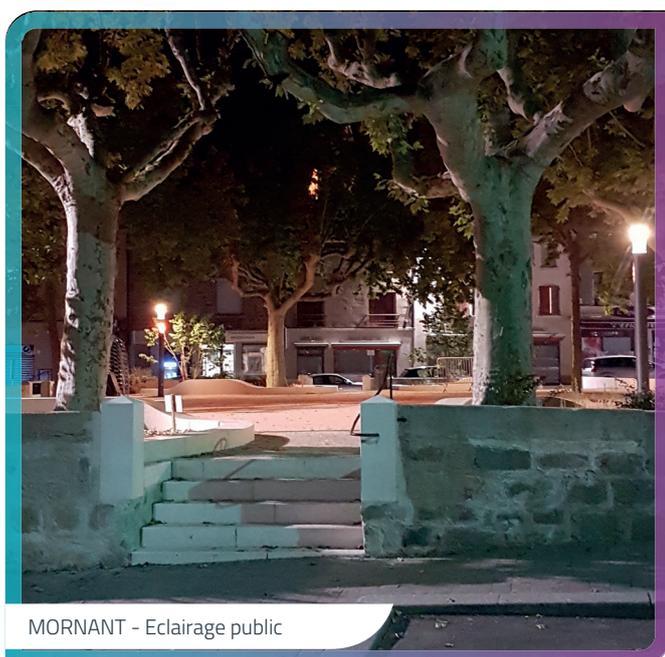
Le marché de maintenance prévoit une revue complète des installations et un remplacement systématique des sources effectués une fois tous les quatre ans.

En 2019, **90 communes** ont bénéficié de « relampage » concernant **28 100 points lumineux**, pour un montant de **1 180 000 €**, intégralement pris en charge par le SYDER dans le cadre des aides que le Syndicat apporte à la maintenance de l'éclairage public.

Le remplacement des sources intervient, pour chaque commune, quatre années après la campagne de remplacement précédente. Elle a lieu au cours du semestre correspondant.

Les 90 communes concernées en 2019 par le remplacement des sources :

- Aigueperse
- Ambérieux d'Azergues
- Amplepuis
- Ampuis
- Arnas
- Aveize
- Azolette
- Beaujeu
- Belleville-en-Beaujolais
- Bessenay
- Bibost
- Brindas
- Brullioles
- Bully
- Chabanière
- Chambost Longessaigne
- Chapelle sur Coise (La)
- Châtillon d'Azergues
- Chaussan
- Chénas
- Chevinay
- Chiroubles
- Civrieux d'Azergues
- Condrieu
- Deux-Grosnes
- Duerne
- Emeringes en Beaujolais
- Eveux
- Fleurie
- Fleurieux sur l'Arbresle
- Frontenas
- Grandris
- Grézieu le Marché
- Halles (Les)
- Haute-Rivoire
- Juliénas
- Jullié
- Lamure sur Azergues
- Larajasse
- Létra
- Limas
- Longessaigne
- Lozanne
- Marchampt
- Marennes
- Meaux la Montagne
- Messimy
- Meys
- Moiré
- Montagny
- Montrottier
- Morancé
- Mornant
- Pollionnay
- Pomeys
- Porte des Pierres Dorées
- Pusignan
- Régnié Durette
- Riverie
- Sain Bel
- Saint André la Côte
- Saint Bonnet des Bruyères
- Saint Clément les Places
- Saint Cyr sur le Rhône
- Saint Didier sur Beaujeu
- Saint Etienne des Oullières
- Saint Genis l'Argentière
- Saint Germain Nuelles
- Saint Jean la Bussière
- Saint Laurent d'Agny
- Saint Marcel l'Eclairé
- Saint Pierre la Palud
- Saint Vérand
- Sainte Consorce
- Sainte Foy l'Argentière
- Sarcey
- Savigny
- Sourcieux les Mines
- Souzy
- Taluyers
- Ternand
- Theizé
- Thizy les Bourgs
- Thurins
- Toussieu
- Val d'Oingt
- Vaux en Beaujolais
- Vernay
- Ville sur Jarnioux
- Yzeron



MORNANT - Eclairage public



ST PIERRE DE CHANDIEU - Mise en lumière du monument aux morts

Le marché de suivi de l'exploitation de l'éclairage public

Depuis 2014, le SYDER est assisté dans le suivi de l'exploitation et de la maintenance de l'éclairage public par le bureau d'études SARESE. Ce marché a été renouvelé en juillet 2018, après procédure d'appel d'offres.

Les chiffres clés 2019 de cette activité :

Les avis techniques :

- 1 153 avis délivrés sur projets (902 en 2018)
- 754 avis sur dossiers d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (689 en 2018)

Le nombre d'avis techniques est fonction des dossiers de projets produits par les maîtres d'œuvre et des dossiers de fin de chantier fournis par les entreprises. Ces avis sont émis dans un délai maximum de 48 h après la transmission des éléments par les entreprises de travaux. Le cas échéant, ils donnent lieu à arbitrage par les services du SYDER.

Les audits de terrain :

- 248 audits sur travaux d'investissement (97 en 2018)
- 146 audits sur prestations de maintenance (97 en 2018)

Ces audits sont réalisés par sondages. Sauf circonstances particulières à la demande du SYDER, les différentes entreprises sont auditées proportionnellement à leur activité pour le SYDER. Les audits donnent lieu à des rapports d'audits circonstanciés.

Les réponses aux opérateurs intervenant sur la voirie :

- 12 228 réponses à des déclarations de travaux (DT) et déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) (10 269 en 2018)

Ces réponses sont données dans les délais réglementaires, à un rythme moyen de 54 par jour ouvré.

Les expertises techniques :

- 13 expertises effectuées sur des installations d'éclairage de lotissements privés destinés à être rétrocédés aux communes (17 en 2018)
- Mission d'expertise liée à la redéfinition des champs descriptifs du catalogue des fournitures éclairage public du SYDER (suite à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif aux nuisances lumineuses)

La coordination de cette activité avec la cellule du Syndicat dédiée à l'exploitation de l'éclairage public se fait par notamment lors d'une réunion hebdomadaire au SYDER.

31 réunions ont ainsi eu lieu en 2019 au SYDER (35 en 2018).



BELLEVILLE SUR SAONE - Eclairage public
rue de la Charbonnière

Les formations

Le marché 2018 de suivi de l'exploitation et de la maintenance de l'éclairage public a introduit une mission dédiée à l'information et la formation des intervenants techniques du SYDER (agents techniques du Syndicat, maîtres d'œuvre, entreprises de maintenance et de travaux)

Trois séances de formation ont eu lieu en 2019 :

- Formation « Arrêté nuisances lumineuses » : Le 29 Janvier 2019 au SYDER (4 heures) – 22 participants,
- Formation « Mises en œuvre » : Le 12 Mars 2019 au SYDER (4 heures) – 37 participants,
- Formation « Eclairage extérieur sportif » : Le 14 Mai 2019 au SYDER (4 heures) – 20 participants.



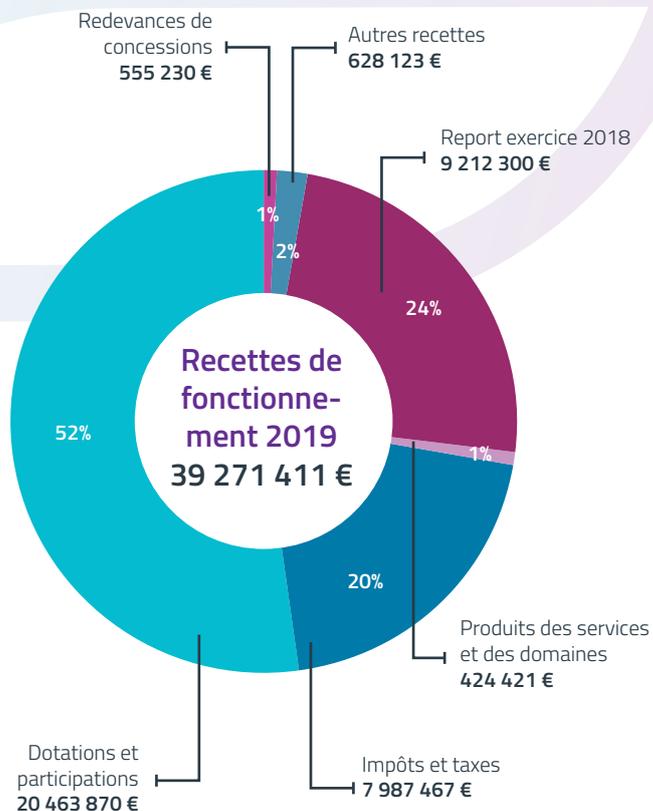
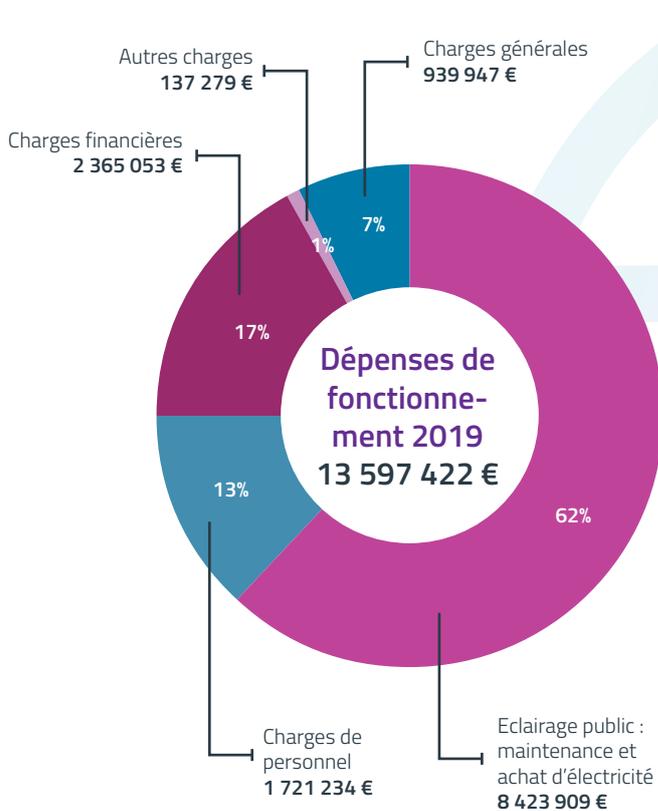
Les marchés conclus par appels d'offres en 2019 Etat néant

Les marchés conclus par procédure adaptée en 2019

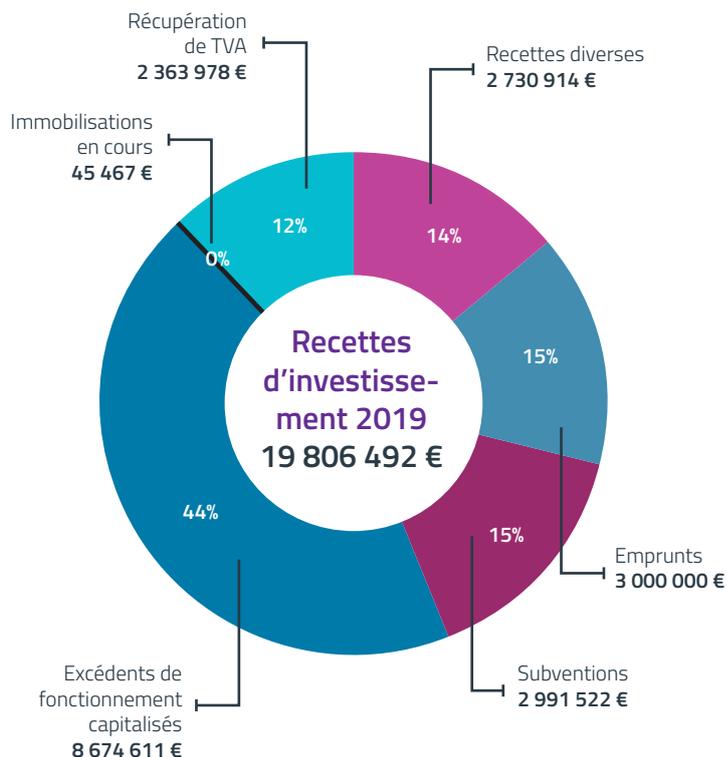
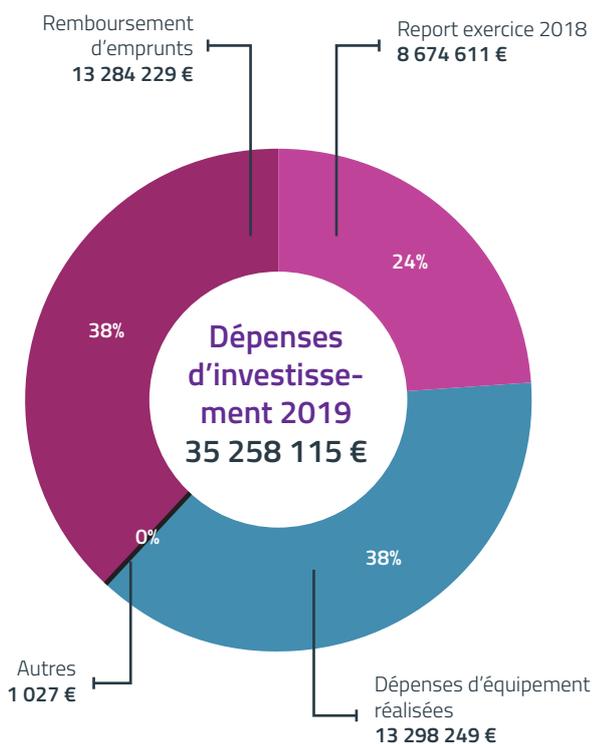
OBJET DU MARCHÉ	RÉFÉRENCE ACTE ADMINISTRATIF	ATTRIBUTAIRES	
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS : Avenant au marché Centre Multi Accueil	DS_2019_073 du 27/02/2019	Entreprise TERRE ET LAC 69003 Lyon
MAITRISE D'OEUVRE	SAINT MARTIN EN HAUT : Marché de maîtrise d'oeuvre de la future chaufferie publique au bois énergie	DS_2019_077 du 27/02/2019	Groupement d'opérateurs : SARL ACTIBE (Mandataire) - 69126 Brindas SF2E (Cotraitant) Ingénierie - 69007 Lyon GES S.A. (Cotraitant) - 69673 Bron ONNIX SAS (Cotraitant) - 69380 Châtillon d'Azergues GENIE ACOUSTIQUE (Cotraitant) - 69270 Fontaines sur Saône
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	SAINT SYMPHORIEN SUR COISE : Réalisation d'une installation photovoltaïque en toiture du bâtiment d'activités «Les Roches»	DS_2019_099 du 16/04/2019	Entreprise TERRE ET LAC 69003 Lyon
ACHAT D'ELECTRICITE	Fourniture d'électricité et services associés : Marché subséquent n°2 - Période 2021/2022 au lot n°1 de l'accord cadre multi-attributaire n°18-58812"	DS_2019_100 du 16/04/2019	Entreprise EDF 69006 Lyon
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	Réalisation de douze installations photovoltaïques en toiture de bâtiments publics	DS_2019_101 du 25/04/2019	Lot n° 1 : Entreprise FAUCHE CENTRE EST 42330 Saint Galmier Lot n° 2 : SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE /CITEOS 69140 Rillieux la Pape
	Chaufferie de RONTALON		
	Lot n° 1 - Gros œuvre, façades, étanchéité	DS_2019_120 du 19/06/2019	Entreprise ISOLATION PROJECTION ETANCHEITE SAS 69630 Chaponost
	Lot n° 2 - Métallerie	DS_2019_121 du 20/06/2019	Entreprise DENJEAN 69850 Saint Martin en Haut
CHAUFFERIES BOIS	Lot n° 3 - Chaufferie et sous stations	DS_2019_120 du 19/06/2019	Entreprise FERRARD et CIE SAS 42000 Saint Etienne
	Lot n° 4 - Electricité et régulation	DS_2019_122 du 20/06/2019	Groupement d'opérateurs conjoints : SARL Groupe CRIS - 69500 Bron SARL REAP - 69250 Neuville sur Saône
	Lot n° 5 - Réseau de chaleur	DS_2019_120 du 19/06/2019	Entreprise SOBECA 69480 Anse
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	Réalisation de six installations photovoltaïques en toiture de bâtiments publics	DS_2019_132 du 16/07/2019	Entreprise ETERA 42400 Saint Chamond
CHAUFFERIES BOIS	RONTALON : Avenant au lot n°5 - Réseau de chaleur	DS_2019_133 du 07/08/2019	Entreprise SOBECA 69480 Anse
FINANCES	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 3 000 000 € pour le budget principal	DS_2019_135 du 03/09/2019	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST - CIB 69410 Champagne au Mont d'Or
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	DEUX-GROSNES (Monsols) : Ecole Avenant au marché sur les sites ""Ecole de Monsols et ""Logement Cure et Mairie de Trades"	DS_2019_146 du 25/09/2019	Entreprise FAUCHE CENTRE EST 42330 Saint Galmier
FINANCES	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € pour le budget autonome SYDER Chaleur	DS_2019_149 du 10/10/2019	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST - CIB 69410 Champagne au Mont d'Or
CHAUFFERIES BOIS	RONTALON : Avenant au marché de maintenance-exploitation des chaufferies pour ajout du site de Rontalon	DS_2019_154 du 10/10/2019	Entreprise SOMECI 69570 Dardilly
FINANCES	Contrat de prêt de 75 000 € pour le budget autonome de la régie SYDER Chaleur	DS_2019_202 du 04/12/2019	LA BANQUE POSTALE 75275 Paris
FINANCES	Contrat de prêt de 420 000 € pour le budget annexe de l'activité photovoltaïque	DS_2019_203 du 04/12/2019	LA BANQUE POSTALE 75275 Paris
CHAUFFERIES BOIS	SAINT MARTIN EN HAUT : Fourniture des chaudières et des équipements du process bois énergie	DS_2019_206 du 10/12/2019	Entreprise COMPTE R. 63220 ARLANC

Les montants des dépenses et de recettes ne prennent pas en compte les opérations d'ordre

Le fonctionnement



L'investissement



Organigramme au 31 décembre 2019



SECRETARIAT
Assistante
Sylvie CHASSAING (50 %)



SERVICE JURIDIQUE
Responsable
Julien GARÇON



SERVICE CONCESSIONS
Responsable
Nathalie LOURENÇO



SERVICE ADMINISTRATIF
Chef de service
Eric LEGEAI



SYSTEMES D'INFORMATION
Chef de service
Olivier GALAND



MARCHÉS PUBLICS
Gestionnaire
Sylvie CHASSAING (50 %)



Assistantes
Karine COLAS
Caroline REGNIER



Informaticiens
Etienne LANÇON
Paul MALIFARGE



ACCUEIL
Agent d'accueil
Alexandra PILLON (70 %)



Cartographe - SIG
Nicolas ELIE



Ils sont arrivés au SYDER en 2019

Le 01 juillet • Alexandra PILLON • Agent d'accueil
Le 02 décembre • Laurence ROLLET • Attachée aux finances

Ils ont quitté le SYDER en 2019

Le 31 mai • Nathanaëlle BLANQUET • Assistante à la comptabilité
Le 12 juillet • Marjolaine DUPIRE • Assistante à l'urbanisme
Le 31 août • Arnaud GRANGE • Technicien Eclairage public
Le 31 août • Sébastien LABADIE • Informaticien (fin de détachement)



PRESIDENT DU SYDER
Chef des Services
Paul VIDAL



INGENIEUR EN CHEF
Déléguée à la Présidence
Estelle BOUR



RESPONSABLE QUALITÉ
Chargé de missions Qualité - IRVE
Christian FORGE



AFFAIRES GÉNÉRALES
Chargée de missions
Geneviève CECCACCI



Assistante
Emmanuelle CORNETTO



SERVICE TECHNIQUE
Chef de service
Hervé KERNEIS



**ENERGIES
RENOUVELABLES**



ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX
Responsable
Frédéric MOLITOR



**ECLAIRAGE PUBLIC
EXPLOITATION**
Responsable Fabrice VEYRY



URBANISME RENFORCEMENTS
Responsable
Stéphane LE LOUET



Assistante
Alexandra PILLON (30%)



Assistants
Jennifer PERRATON (70 %)
Véronique VIANNAY



Assistante
Christine BLONDEAU



Assistante
Aline SIMEANT



PHOTOVOLTAIQUE
Chef de projet
Olivier PEREYRON



Technicien d'exploitation
Kévin SALZI



Techniciens de secteurs
Sylvain CLEMENT
Pascal LACHIZE



Techniciens de secteurs
Clément BERLAND
Alix JACOBELLI
Frédéric MOLITOR
Gilles PEYRICHOU
Daniel VABRE



Assistante
Jennifer PERRATON (30 %)

les trophées 2019 du SYDER

Ces Trophées 2019 constituent la dixième édition de cette manifestation, destinée chaque année à mettre en avant des opérations remarquables réalisées par le Syndicat pour le compte des communes adhérentes.

En 2019, les opérations ont été réparties en quatre catégories : l'éclairage public, la mise en lumière, les travaux exceptionnels et les Infrastructures de recharge de véhicules électriques. Cette dernière catégorie constitue une nouveauté, suite à l'intégration en 2017 de cette nouvelle compétence dans les statuts du SYDER.

Sept trophées ont été attribués, avec des ex-aequo dans deux catégories. Un trophée exceptionnel « Coup de cœur » a également été décerné.



POLLIONNAY - Trophée 2019 :
Eclairage public avenue Marius Guerpillon

Trophées 2019 de l'éclairage public

Ex-aequo :



POLLIONNAY

Eclairage public de l'avenue Marius Guerpillon

Maître d'ouvrage : SYDER – Gilles PEYRICHOU
Maître d'œuvre : ACERE
Réalisation : Entreprise RAMPA (07 - Le Pouzin)

VILLIE MORGON

Eclairage public du centre bourg

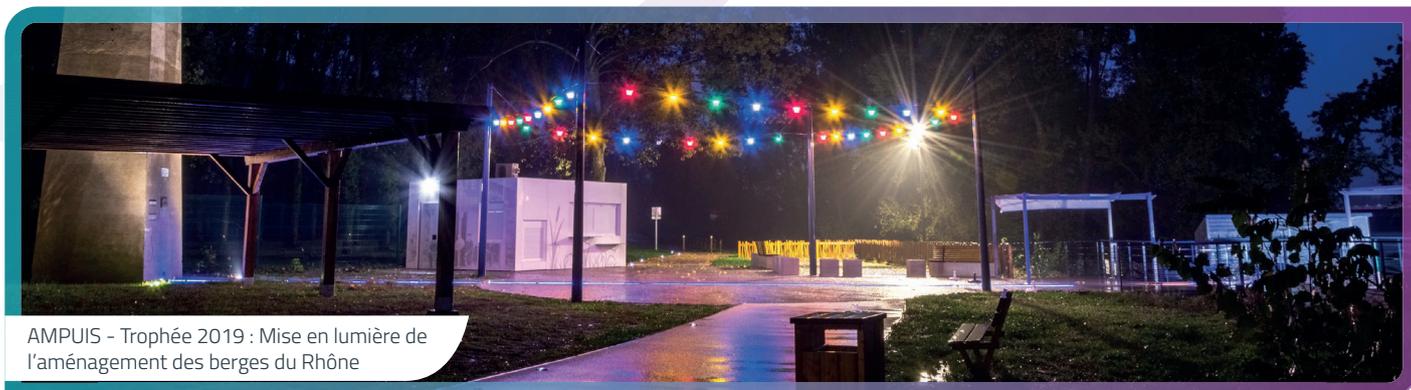
Maître d'ouvrage : SYDER – Alix JACOBELLI
Maître d'œuvre : SAFEGE
Réalisation : Entreprise SERPOLLET (69 - Vénissieux)



Remise du Trophée 2019 à la municipalité de POLLIONNAY



VILLIE MORGON - Trophée 2019 : Eclairage public du centre bourg



AMPUIS - Trophée 2019 : Mise en lumière de l'aménagement des berges du Rhône

Trophée 2019 de la mise en lumière



AMPUIS

Mise en lumière de l'aménagement des berges du Rhône sur les sites « Les Coutures » et « Le Bac à Traille »

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre : SYDER – Gilles PEYRICHOU

Concepteur lumière : Atelier JEOL

Réalisation : Entreprise EEE-CITEOS (38 - Pont Evêque)



Remise du Trophée 2019 à la municipalité de RONTALON



Remise du Trophée 2019 à la municipalité d'AMPUIS



Remise du Trophée 2019 à la municipalité de VILLIE MORGON



Remise du Trophée 2019 à la municipalité de MORANCÉ



MORANCÉ - Trophée 2019 : Mise en valeur par la lumière du centre bourg

Trophée 2019 des travaux exceptionnels



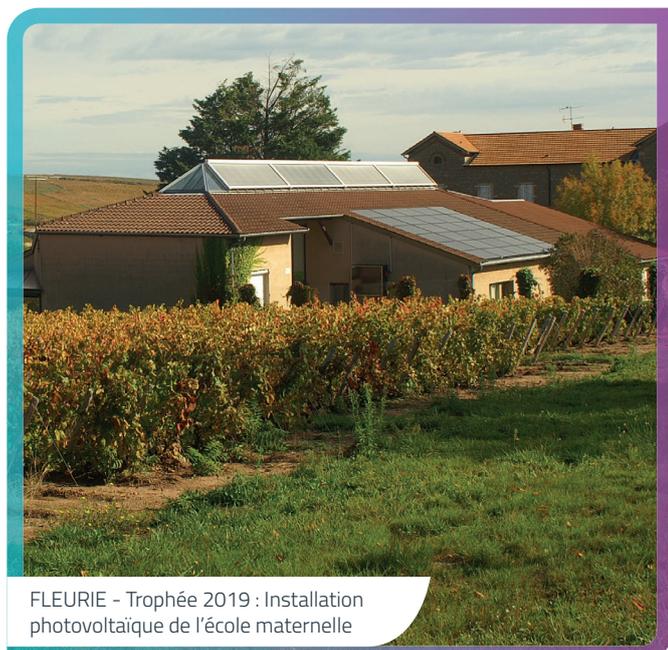
MORANCÉ

Mise en valeur par la lumière du centre bourg

Maître d'ouvrage : SYDER – Daniel VABRE

Maître d'œuvre : BC INGENIERIE

Réalisation : Entreprise SOBECA (69 - Anse)



FLEURIE - Trophée 2019 : Installation photovoltaïque de l'école maternelle



Remise du Trophée 2019 à la municipalité de FLEURIE



FLEURIE - Trophée 2019 : Installation photovoltaïque de la salle des sports

Trophées 2019 du développement durable

Ex-aequo :



FLEURIE

Installations photovoltaïques en toitures de l'école maternelle, de la mairie et de la salle des sports.

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre : SYDER – Olivier PEREYRON

Réalisation :

- Entreprise SLE CITEOS (69 - Rillieux la Pape) : Ecole maternelle
- Entreprise ETERA (42400 St Chamond) : Groupe mairie et Salle des sports

RONTALON

Chaufferie bois du bourg de Rontalon

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre : SYDER – Fabien HUBERT

Réalisation :

- Entreprises IPE (69 - Chaponost)
- Entreprises DENJEAN (69 - St Martin en Haut)
- Entreprises FERRARD (42 - St Etienne)
- Entreprises REAP (69 - Neuville sur Saône)
- Entreprises CRIS (69 - Bron)
- Entreprises SOBECA (69 - Anse)





CCEL - JONS - Trophée 2019 : Installation de borne de recharge de véhicules électriques



CCEL - TOUSSIEU - Trophée 2019 : Installation de borne de recharge de véhicules électriques

Trophée 2019 des infrastructures de recharge de véhicules électriques



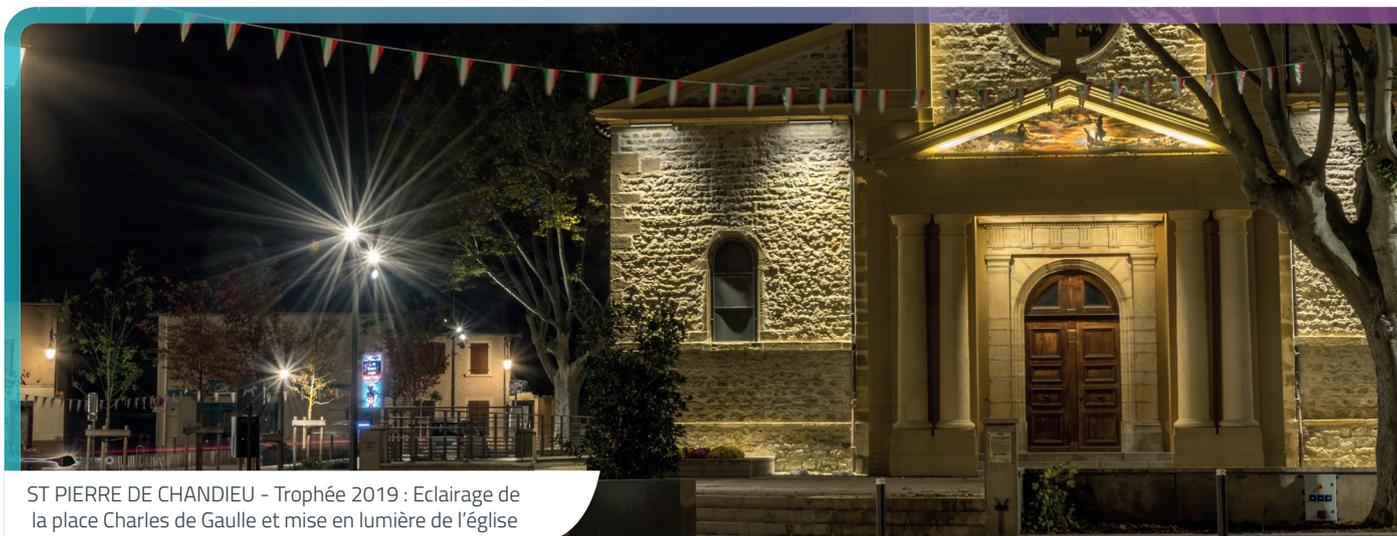
Communauté de Communes de l'Est Lyonnais Installation de bornes de recharge sur l'ensemble des communes de la CCEL

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre : SYDER – Christian FORGE
Réalisation : Entreprise SERPOLLET (69 - VENISSIEUX)

Trophée du coup de cœur 2019

SAINT PIERRE DE CHANDIEU Eclairage de la place Charles de Gaulle et mise en lumière de l'église

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre : SYDER – Clément BERLAND
Réalisation : Entreprise BOUYGUES (69 – Genas)



ST PIERRE DE CHANDIEU - Trophée 2019 : Eclairage de la place Charles de Gaulle et mise en lumière de l'église



Remise du Trophée 2019 à la municipalité de ST PIERRE DE CHANDIEU



Remise du Trophée 2019 à la CC de l'Est Lyonnais

les délibérations 2019

Comité du 22 janvier 2019

- CS_2019_001 Débat d'orientations budgétaires 2019
- CS_2019_002 Mise en œuvre du télétravail au sein des services du SYDER
- CS_2019_003 Mandat au CDG69 pour la protection sociale complémentaire des agents
- CS_2019_004 Transfert au SYDER par la commune d'AMPUIS de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_005 Transfert au SYDER par la commune de ST LAURENT DE CHAMOUSSET de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

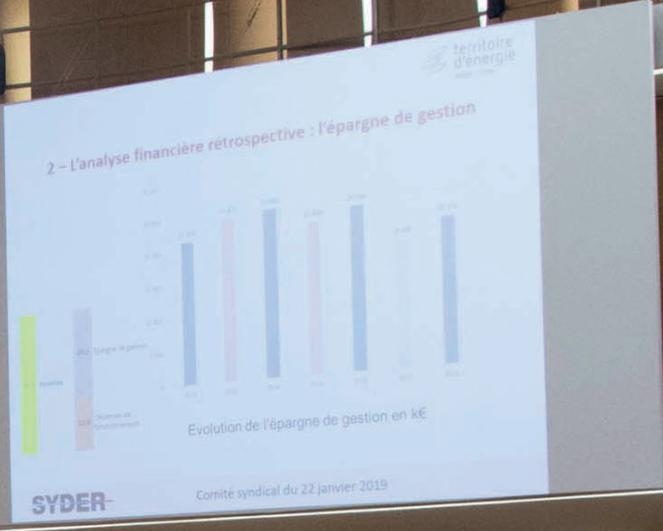
Comité du 12 mars 2019

- CS_2019_006 Taux d'abattement sur les travaux du programme 2019
- CS_2019_007 Approbation des charges des communes pour 2019
- CS_2019_008 Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2019
- CS_2019_009 Approbation du budget primitif annexe Photovoltaïque 2019
- CS_2019_010 Approbation du budget primitif autonome SYDER Chaleur 2019
- CS_2019_011 Approbation du budget primitif principal 2019
- CS_2019_012 Transfert au SYDER par la commune d'ARNAS de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]

- CS_2019_013 Transfert au SYDER par la commune de LIMAS de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_014 Transfert au SYDER par la commune de LOIRE SUR RHONE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_015 Transfert au SYDER par la commune de MARENNES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_016 Transfert au SYDER par la commune de SIMANDRES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_017 Transfert au SYDER par la commune de ST LAURENT D'AGNY de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_018 Transfert au SYDER par la commune de TUPIN SEMONS de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_019 Transfert au SYDER par la ville de VILLEFRANCHE SUR SAONE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_020 Régie SYDER Chaleur : Règlement d'intervention
- CS_2019_021 Réseau de chaleur des Chênes à CHENAS - Conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur
- CS_2019_022 Evolution du fonctionnement du Compte Epargne Temps
- CS_2019_023 Programme travaux 2018 : Troisième tranche



Comité syndical du 12 mars 2019



Bureau du 19 mars 2019

- BS_2019_024** "Marché de réalisation d'installations photovoltaïques - Phase 4-2019 : Déclaration de sans suite"
- BS_2019_025** Approbation Avenants n° 1 aux marchés SOBECA n° 18-103 et 18-104
- BS_2019_026** Marchés de maintenance exploitation de l'éclairage public 2018 : Nomination des chargés d'exploitation
- BS_2019_027** Convention annuelle avec le comité social du personnel Grand Lyon Métropole
- BS_2019_028** Avenant n° 2 au règlement du service de distribution de chaleur opéré par la régie SYDER Chaleur
- BS_2019_029** Convention d'occupation du patrimoine communal pour la construction et l'exploitation de la chaufferie publique au bois énergie de RONTALON

Bureau du 16 avril 2019

- BS_2019_030** Présentation du rapport de contrôle de la concession Electricité 2016
- BS_2019_031** Examen du compte rendu annuel d'activités 2017 des concessionnaires de la distribution publique d'électricité
- BS_2019_032** Conférence NOME 2018 : bilan présenté par le SYDER
- BS_2019_033** Présentation du rapport de contrôle des concessions Gaz 2016
- BS_2019_034** Examen du compte rendu annuel d'activités 2017 du concessionnaire de la distribution publique de gaz

Bureau du 25 juin 2019

- BS_2019_035** Création d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux
- BS_2019_036** Création de deux postes dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux
- BS_2019_037** Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent
- BS_2019_038** Tableau des effectifs : Suppression de postes
- CS_2019_039** Augmentation du capital à la SEM SOLEIL
- CS_2019_040** Budget annexe Photovoltaïque : Approbation du compte de gestion 2018 du Comptable public
- CS_2019_041** Budget annexe Photovoltaïque : Approbation du compte administratif 2018
- CS_2019_042** Budget annexe Photovoltaïque : Affectation des résultats 2018
- CS_2019_043** Budget annexe Photovoltaïque : Approbation du budget supplémentaire 2019
- CS_2019_044** Budget autonome de la régie SYDER Chaleur : Approbation du compte de gestion 2018 du Comptable public
- CS_2019_045** Budget autonome de la régie SYDER Chaleur : Approbation du compte administratif 2018
- CS_2019_046** Budget autonome de la régie SYDER Chaleur : Affectation des résultats 2018



Comité syndical du 25 juin 2019

- CS_2019_047** Budget autonome de la régie SYDER Chaleur : Approbation du budget supplémentaire 2019
- CS_2019_048** Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2018 du Comptable public
- CS_2019_049** Budget Principal : Approbation du compte administratif 2018
- CS_2019_050** Budget Principal : Affectation des résultats 2018
- CS_2019_051** Budget Principal : Approbation du budget supplémentaire 2019
- CS_2019_052** Modification des charges 2019 dues au SYDER
- CS_2019_053** Dématérialisation des moyens de paiement
- CS_2019_054** Transfert au SYDER par la commune d'ANSE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_055** Transfert au SYDER par la commune de CIVRIEUX D'AZERGUES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_056** Transfert au SYDER par la commune d'ECHALAS de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_057** Transfert au SYDER par la commune de GLEIZE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_058** Transfert au SYDER par la commune de LEGNY de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_059** Transfert au SYDER par la commune de LES CHERES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_060** Transfert au SYDER par la commune de MARCILLY D'AZERGUES de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_061** Transfert au SYDER par la commune de MORANCE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_062** Transfert au SYDER par la commune de SEREZIN DU RHONE de la compétence communale « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]
- CS_2019_063** Adhésion de la communauté de communes de l'Est Lyonnais au SYDER par transfert de la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » [IRVE]

- CS_2019_064 Régie SYDER Chaleur : Affectation des dépenses internes d'études d'ingénierie liées à la construction ou l'exploitation des chaufferies bois énergie
- CS_2019_065 Régie SYDER Chaleur : Affectation des dépenses internes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre liées aux investissements
- CS_2019_066 Programme travaux 2019 : Première tranche
- CS_2019_067 Adhésion au service intérim du Centre de Gestion du Rhône
- CS_2019_068 Compétence Gaz : Approbation de la convention entre le SYDER et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane sur la commune de Dracé
- CS_2019_069 Contrat de concession Électricité : Perception des redevances de l'exercice 2018

Comité du 26 novembre 2019

- CS_2019_070 Contributions annuelles d'adhésion des communes et EPCI aux compétences du SYDER pour 2020
- CS_2019_071 Coefficients de répercussion définitif 2019 et provisoire 2020
- CS_2019_072 Budget principal 2019 : Décision modificative n° 1
- CS_2019_073 Acomptes mensuels de trésorerie sur les charges 2020
- CS_2019_074 Autorisation d'ouverture de crédits 2020
- CS_2019_075 Approbation de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG69
- CS_2019_076 Approbation de la convention d'adhésion à la protection sociale complémentaire (Santé et prévoyance) du CDG69
- CS_2019_077 Approbation de la convention d'adhésion au contrat cadre "Titre restaurant" du CDG69
- CS_2019_078 Utilisation des véhicules de service - Remisage à domicile (Année 2020)
- CS_2019_079 Adhésion de la communauté de communes Saône Beaujolais au SYDER par transfert de la compétence "Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables"

- CS_2019_080 Transfert au SYDER par la commune de CHAPONNAY de la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
- CS_2019_081 Transfert au SYDER par la commune de CONDRIEU de la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
- CS_2019_082 Transfert au SYDER par la commune de LOZANNE de la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
- CS_2019_083 "Transfert au SYDER par la commune de SOUCIEU EN JARREST de la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » "
- CS_2019_084 "Transfert au SYDER par la commune de ST ETIENNE DES OULLIERES de la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » "
- CS_2019_085 "Transfert au SYDER par la commune de ST MARTIN EN HAUT de la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » "
- CS_2019_086 Transfert au SYDER par la commune de STE COLOMBE de la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
- CS_2019_087 Transfert au SYDER par la commune de VAL D'OINGT de la compétence « Infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
- CS_2019_088 Chaufferie au bois de Rontalon : conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur
- CS_2019_089 Programme travaux 2019 : Deuxième tranche

Bureau du 10 décembre 2019

- BS_2019_090 Approbation convention 2020 avec le Comité Social du personnel du Grand Lyon Métropole
- BS_2019_091 Recrutement de deux agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité
- BS_2019_092 Approbation convention avec l'opérateur ORANGE pour mise à disposition de supports d'éclairage public en bois ou en béton pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques
- BS_2019_093 Concession Electricité : Présentation du rapport de contrôle 2017 de la concession
- BS_2019_094 Concession Electricité : Examen du compte rendu d'activité 2018 des concessionnaires EDF et ENEDIS
- BS_2019_095 Concession Electricité : Présentation du rapport de contrôle 2017 des tarifs sociaux de l'énergie
- BS_2019_096 Concession Gaz : Rapport de contrôle 2017 des concessions gaz
- BS_2019_097 Concession Gaz : Examen du compte rendu d'activité 2018 du concessionnaire



Comité syndical du 26 novembre 2019



RA 2019 est une publication du SYDER
Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône
61 chemin du Moulin Carron ■ 69574 Dardilly Cedex.
Tél : 04 72 18 75 00 ■ Fax : 04 78 33 84 91
Courriel : syder@syder.fr ■ Site internet : www.syder.fr

Directeur de la publication : M. le Président du SYDER
Rédacteur en chef : Estelle Bour
Coordination cartographies, photos et drone : Nicolas Elie
Crédits photos et photos aériennes : SYDER DR
Crédits cartes : SYDER DR
Réalisation : Rougevert Communication ■
Villefranche-s/S ■ www.rougevert.fr
Tirage : 1000 exemplaires
Novembre 2020

SYDER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU RHÔNE